

## LA Lettres autographes

### LA 1 Pour le Frère Anastase \*. [À Paris], le 28 janvier [1711]

\* Antoine Paradis, né près de Laon en février 1689, est entré au noviciat en juillet 1709 (n° 67 dans le Catalogue des Frères publié dans le CL 3). C'est donc un jeune Frère de 22 ans au moment où il reçoit cette lettre, on ne sait en quelle maison. L'année est indiquée d'une autre main. Comme M. de La Salle est parti dans le midi de la France en février, on suppose que la lettre a été envoyée de Paris.

#### LA 1,1

Appliquez-vous sur toutes choses à prendre des motifs de foi pour bien faire vos actions, mon très cher Frère.

#### LA 1,2

Je suis bien content que toute votre vue et intention soit \* de faire la volonté de Dieu.

\* Accord avec le sujet le plus proche. On écrivait aujourd'hui : *que toute votre vue et toute votre intention soient*

#### LA 1,3

Pour y parvenir, étudiez-vous sur toutes choses à avoir une entière soumission et à bien observer vos Règles, car c'est en cela particulièrement que vous accomplirez la volonté de Dieu.

#### LA 1,4

Portez-vous beaucoup à l'oraison et tâchez de faire toutes vos actions par esprit d'oraison. Plus vous y serez fidèle et plus Dieu vous bénira.

#### LA 1,5

Rentrez souvent en vous-même pour renouveler et fortifier en vous le souvenir de la présence de Dieu.

Plus tâcherez-vous de l'avoir et plus aurez-vous de facilité à bien faire vos actions et bien remplir vos devoirs.

#### LA 1,6

Je suis bien content de la disposition dans laquelle vous témoignez être de faire tout ce que je souhaiterai de vous.

#### LA 1,7

Je prie Dieu de vous donner abondamment l'esprit de votre état et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère,

Tout à vous. Ce 28<sup>e</sup> Janvier. De La Salle.

### LA 3 Au Frère Barthélemy, Supérieur général.

À Paris, le 17 janvier 1718

À mon très cher,

mon très cher Frère Barthélemy

Supérieur de la Société des Frères des Écoles chrétiennes

en la Maison de St-Yon, faubourg St-Sever à Rouen.

#### LA 3,1

Le Frère Thomas \* m'a dit qu'il partait aujourd'hui, mon très cher Frère.

\* Charles Frappet, né près de Mézières en décembre 1670, est entré dans la Communauté en août 1690 et a fait des vœux de Frère servant (n° 6 du Catalogue des Frères, CL 3). En 1705, le Frère Thomas est à Saint-Yon comme économiste [LI 64] et devient bientôt le chargé d'affaire du Supérieur – Monsieur de La Salle d'abord, puis Frère Barthélemy en mai 1717.

#### LA 3,2

Il m'a fait donner une quittance de vos rentes et m'y a fait mettre que ces rentes appartiennent présentement aux héritiers de M<sup>me</sup> de Louvois \* et une autre quittance simple peu de jours auparavant.

\* Anne de Souvré, marquise de Louvois, avait loué la maison de Saint-Yon à M. de La Salle, qu'elle admirait, pour 400 livres, prix très modique, et fait un bail de 6 ans (Blain, CL 8, 30), renouvelé pour 9 ans en 1711. En 1717, deux ans après à sa mort, ses héritiers exigèrent des

Frères, présents depuis 14 ans, de vider les lieux ou de s'en porter acquéreurs : selon Blain, M. de La Salle conseilla aux Frères de racheter la propriété (CL 8, 157-158). C'est pour collecter les fonds nécessaires, 15.000 livres dont 9.000 à verser le jour de l'achat, que le Frère Thomas est venu voir le Fondateur (Félix-Paul, 19).

### LA 3,3

Ne comptez point, je vous prie, sur ces deux quittances, ni sur l'une ni l'autre qu'autant qu'elles vous agréeront, car j'ai fait une déclaration \*, comme vous l'avez exigé de moi en votre dernier voyage vers la Conception de la sainte Vierge, par laquelle j'ai déclaré le onzième décembre dernier que vos quatre contrats de rente sur les octrois de la ville de Rouen ne m'appartiennent point et que je n'ai fait qu'y prêter mon nom, mais qu'elles appartiennent aux Frères des Écoles chrétiennes de la maison de Saint-Yon, au faubourg de St-Sever de la même ville, et que l'argent en a été fourni par Charles Frapet, dit le Frère Thomas, alors économiste de cette maison, et j'ai mis ensuite cette déclaration signée de moi en dépôt entre les mains de Mr Berton, procureur de ce séminaire, qui s'en est chargé.

\* CL 26, 314 (dans le titre, lire *Paris*, au lieu de Rouen)

### LA 3,4

À l'égard de la maison de St-Yon pour ce qui regarde si vous l'achèterez ou non et de quelle manière, sur quoi vous me demandez mon avis, ne comptez sur rien de ce que Frère Thomas vous pourra dire ou faire entendre de ma part ou de moi, mais comptez seulement sur ce que je vous marque dans cette lettre, qui est que je ne puis pas vous donner de conseil là-dessus et que vous devez consulter des personnes plus éclairées que moi, l'affaire étant de conséquence.

### LA 3,5

Pensez-y bien mûrement, l'affaire n'étant pas encore terminée.

### LA 3,6

Je ne vous conseille pas d'emprunter de l'argent pour l'acheter.

Je ne vous dis pas cependant absolument de ne le pas faire, vous pouvez consulter d'autres personnes sur ce point.

### LA 3,7

Je crois que ce que vous ferez à cet égard sera toujours bien fait. Il ne convient pas que j'aie aucune part à toutes ces affaires, à cet égard, moi n'étant rien et vous comme Supérieur, en étant le maître.

### LA 3,8

À l'égard des personnes que vous me marquez de voir, si vous le voulez, je les verrai et cela supposé, ayez la bonté de me mander que vous me l'ordonnez comme étant mon Supérieur et celui des Frères, et j'irai aussitôt ou le premier jour de congé, et leur dirai que vous m'avez ordonné de les aller voir.

### LA 3,9

Je vous souhaite une bonne et heureuse année et à tous les Frères que je salue.

### LA 3,10

Je suis avec respect,  
mon très cher Frère,  
votre très humble et très obéissant serviteur.  
De La Salle.

Paris, du Séminaire de St-Nicolas-du-Chardonnet, ce 17<sup>e</sup> Janvier 1718.

## LA 10      **Au Frère Denis. Le 30 mai 1701**

Frère Denis, ce 30<sup>e</sup> Mai 1701.

### LA 10,1

Il me semble, mon très cher Frère \*, que vous ne devez point vous tant occuper des pensées qui vous viennent touchant votre état, car plus vous vous en occuperez, plus vous feront-elles de peines.

\* Jean-Louis Guignard, nommé Frère Denis, a fait vœu perpétuel d'obéissance et de stabilité le 9 décembre 1697 à Vaugirard (CL 3, p. 14). LA 10,7 montre qu'il est en 1701 avec le Frère Claude, dont on sait qu'il était à Reims de 1699 à 1708. Le 2 janvier 1701 mourait le Frère Pierre Garnier, directeur de la maison de Reims. Frère Denis semble avoir été alors

envoyé pour le remplacer, car les conseils de LA 10,7-8 sont adaptés à quelqu'un qui vient de prendre récemment une direction (Félix-Paul, 34).

### LA 10,2

Procurez-vous le plus d'application intérieure qu'il vous sera possible, car c'est elle seule qui est capable de sanctifier vos actions.

### LA 10,3

Faites aussi en sorte que la sainte présence de Dieu vous soit fréquente, car elle est le principal fruit de l'oraison, mais elle vous servira de peu si vous ne vous mettez pas en peine de vous mortifier et si vous cherchez vos commodités.

### LA 10,4

Ce n'est pas assez d'avoir la pensée d'aller à Dieu le plus parfaitement qu'il vous sera possible ; il faut le faire en effet et on ne le fait qu'autant qu'on se fait de violence.

### LA 10,5

Je ne m'étonne pas que vous trouviez beaucoup de difficultés dans les Règles ; c'est l'habitude que vous avez à les peu observer qui vous les fait trouver telles. Si vous les observiez exactement, vous y trouveriez de la facilité et de l'agrément.

### LA 10,6

C'est aussi pour le même sujet que vous sentez du dégoût pour la sainte communion.

### LA 10,7

Je vous prie de ne jamais manquer aux récréations. C'est une chose de conséquence. [FD 1,10]

Sans doute que vous passez votre récréation avec Frère Claude \* tandis que vous laissez les deux petits Frères ensemble ; cela est fort mal.

\* Claude Roussel est l'un des 12 Frères à faire les vœux avec M. de La Salle le 6 juin 1694 (CL 3, p. 10 ; EP 2,0,2). On sait qu'il était à Rethel de 1699 à 1708, et Directeur de cette maison de 1704 à 1708.

### LA 10,8

Je suis bien réjoui de votre abandon à Dieu et de votre indifférence pour quelque lieu que ce soit ; elle est aussi nécessaire dans notre Communauté.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle, prêtre.

### LA 11 Au Frère Denis. Le 8 juillet [1708] \*

Pour le Frère Denis.

\* Si le Frère qui frappe les enfants [LA 11,26] est bien le Frère Robert, l'année, qui ne figure pas sur la lettre, est 1708.

### LA 11,1

Je suis bien éloigné de vous abandonner, mon très cher Frère ; si je ne vous ai pas répondu la dernière fois en même temps qu'aux Frères de Rouen \*, c'est parce que je n'en ai pas eu le temps ; il y a eu même deux Frères auxquels je n'ai pas pu répondre aussi bien qu'à \*\* vous.

\* Il semble que Frère Denis soit maintenant à Darnétal, maison de deux Frères (Félix-Paul, 39). Sa lettre doit être dans le paquet pour Rouen, assez proche.

\*\* On lit sur l'autographe : *que*.

### LA 11,2

Il n'est pas besoin d'acheter de l'étoffe pour une robe ; il y en a ici une faite pour vous et rien ne vous manquera.

### LA 11,3

Je suis bien aise que vous ayez mis votre père hors de peine.

### LA 11,4

Je suis fâché que Frère Thomas \* en use comme vous me marquez. Je ferai en sorte qu'il change de conduite à cet égard. Il n'est pas vrai que j'aie écrit à Frère Thomas ce que vous me marquez touchant les besoins, puisque je me suis plaint à lui de ce qu'il ne donnait pas les besoins aux Frères.

\* voir LA 3,1 ; LA 41,9.

### LA 11,5

Vous devriez beaucoup prendre garde de n'être pas lâche dans les exercices. Ce n'est pas le moyen [que Dieu] \* vous bénisse. On n'a pas de vertu sans se faire violence, et il ne s'agit pas d'en avoir quelque teinture seulement, il faut que la vôtre soit solide ; ce n'est pas en prenant ses commodités et en les cherchant qu'on l'acquiert.

\* Félix-Paul restitue ces deux mots manquants.

### LA 11,6

Je suis bien aise que vous pratiquiez quelquefois les mortifications de l'esprit et des sens, mais il faut que vous fassiez en sorte de les pratiquer dans les occasions qui se présenteront.

### LA 11,7

Soyez exact au silence pour l'amour de Dieu, c'est un des principaux points de régularité. [RC 9,10 ; RC 16,1]

### LA 11,8

C'est une pratique d'une grande utilité de s'appliquer à la présence de Dieu, soyez-y fidèle.

### LA 11,9

Rien n'attirera tant les bénédictions de Dieu sur vous que la fidélité aux petites choses.

### LA 11,10

Ayez soin sur toutes choses de réciter posément les prières et qu'elles soient récitées de même dans l'école, car c'est l'attention qu'on a aux prières vocales qui les rend agréables à Dieu. [DA 402,1,1]

### LA 11,11

Gardez-vous de vous impatienter contre votre Frère \*, parlez-lui toujours sagement.

\* Il s'agit probablement du Frère Robert [LA 11,26 ; LA 54,10], à Darnétal avec le Frère Denis.

### LA 11,12

L'oraison est le soutien de la piété ; ainsi ayez-y beaucoup d'application.

### LA 11,13

Soyez exact à tout quitter et toute personne aussitôt que la cloche sonne.

### LA 11,14

Finissez en peu de mots avec les personnes qui viennent à la porte de l'école pour ne pas faire perdre le temps aux écoliers. [RC 20,9,15]

### LA 11,15

Soyez exact à les reprendre et encore plus les ignorants que les autres.

### LA 11,16

Il est honteux de leur donner des noms injurieux. Prenez garde que le respect humain ne vous empêche de faire le bien.

Il est bien honteux de donner des noms injurieux aux écoliers, cela est aussi de bien mauvais exemple pour eux. [RC 8,4]

### LA 11,17

Vous savez qu'on n'avance dans la vertu qu'autant qu'on se fait de la violence, c'est \* pourquoi ayez soin de vous en faire.

\* Un mot illisible suit.

### LA 11,18

Étudiez-vous beaucoup à la mortification de l'esprit et des sens qui sont pour vous d'obligation dans votre état.

### LA 11,19

Dans l'avertissement des défauts, il ne faut pas regarder le motif des autres, il faut regarder le bien qui vous en revient.

### LA 11,20

Sans doute \* qu'on peut observer les Règles à deux. Je suis bien aise que vous tâchiez d'y être exact. Je bénis Dieu des bons sentiments qu'il vous donne à cet égard.

\* sûrement, certainement.

### LA 11,21

La vue que vous avez en faisant vos exercices est bonne, continuez-la.

### LA 11,22

C'est un grand défaut de faire sa lecture spirituelle par curiosité et ce n'est pas le moyen d'en profiter. [R 14,7,1]

### LA 11,23

Quand vous vous trouvez sec dans l'oraison, humiliez-vous.

### LA 11,24

Vous avez raison que les liaisons particulières des Frères apportent un grand mal à une Communauté.

### LA 11,25

Je suis bien content de ce que vous avez présentement un bon nombre d'enfants. Ayez soin de l'entretenir.

### LA 11,26

Veillez sur le Frère \*, qu'il ne frappe pas les écoliers de la main. Cela est de conséquence. [RC 8,5]

\* Ce pourrait être le Frère Robert, comme on l'a suggéré plus haut [LA 54,10].

### LA 11,27

Je prie Dieu de vous maintenir dans vos bonnes dispositions et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous.

De La Salle.

ce 8<sup>e</sup> Juillet.

### LA 12 Au Frère Denis. Le 1<sup>er</sup> août [1708] \*

Pour le Frère Denis.

\* La date se déduit de l'allusion à Saint-Nicolas [LA 12,13] : c'est après la délibération du Bureau de l'Hôpital, le 2 août 1707, que M. de La Salle loue 300 livres une maison pour loger les Frères de Rouen, sans doute jusqu'en 1712.

### LA 12,1

J'ai bien du déplaisir des incommodités que vous me marquez avoir, mon très cher Frère ; il faudrait tâcher de chercher quelque moyen d'y apporter remède.

### LA 12,2

Vous devez vous appliquer à l'oraison le mieux qu'il vous sera possible, car c'est cet exercice qui attire ordinairement les grâces sur les autres. [RC 4,1]

### LA 12,3

Vous savez qu'il est honteux de parler par colère, abstenez-vous-en. Ces gardes n'avaient-ils pas droit de voir ce que vous portiez ?

### LA 12,4

Vous ne devez \* aller à St-Yon qu'avec les autres, les jours de congé, et vous n'avez que faire au Frère Hilaire \*\* ni aux autres Frères qui y sont.

\* L'autographe ajoute ici : *pas* (confusion entre *ne... que* et *ne... pas*)

\*\* Edme Thomas Rivot, né près d'Auxerre en 1682, est entré dans la Société en juillet 1704 (n° 34 du Catalogue des Frères, CL 3) comme Frère servant [LC 38,30].

### LA 12,5

Ne vous fâchez contre personne, cela n'est ni sage ni chrétien.

### LA 12,6

Prenez garde de n'être pas léger quand vous allez aux récréations avec les Frères de Rouen \*, cela leur nuit.

\* À deux, il était impossible de faire l'avertissement des défauts [LA 11,19] : cet exercice devait avoir lieu avec les Frères de Rouen ; probablement parfois aussi la récréation régulière [RC 6].

### LA 12,7

Vous voyez bien que c'est votre bien de travailler à mourir à vous-même et à vos inclinations.

### LA 12,8

Veillez sur vous pour bien prendre les humiliations qui vous viennent ainsi, dans la vue que c'est Dieu qui vous les envoie.

### LA 12,9

Il faut, mon très cher Frère, pour avoir une véritable obéissance, être prêt à obéir à tous supérieurs. La difficulté que vous y trouvez est parce que vous ne regardez pas Dieu en eux. [RC 12,3 ; R 15,2,5]

### LA 12,10

C'est une bonne chose que vous vous appliquiez à votre lecture spirituelle. Elle vous sera d'un grand fruit et surtout pour vous aider à bien faire oraison. [LA 54,9]

### LA 12,11

Veillez sur vous pour ne pas vous laisser aller aux distractions dans l'oraison, elles vous peuvent venir d'être trop extérieur ; prenez-y garde.

### LA 12,12

On dit que des ecclésiastiques, qui vous ont rencontré seul dans Rouen, ont dit que vous n'étiez pas un Frère, mais un séculier allant ainsi seul \* dans la ville ; si cela est, vous faites bien mal.

\* RC 2,5 dès le texte de 1705

### LA 12,13

Je vous prie de ne plus aller à Rouen hors les jours de congé et d'y aller avec le Frère et droit à St-Nicolas \*, car hors cela vous n'y avez que faire.

\* C'est sur cette paroisse qu'est la communauté des Frères de Rouen depuis août 1707 (Rigault 1, 289)

### LA 12,14

J'ai retrouvé votre lettre du 21<sup>e</sup> avril.

### LA 12,15

Vous avez mal fait de quitter l'école pour sortir pour une chose pareille à celle que vous me proposez, et je vous prie que cela ne vous arrive pas.

### LA 12,16

Quand le Frère vous dirait ou ferait quelque chose mal à propos, ne faites rien paraître de votre côté et tâchez de vous retenir ; et puis vous pouvez m'écrire ces choses.

### LA 12,17

C'est une chose à laquelle vous devez principalement travailler d'être fidèle aux inspirations qui vous viennent lorsqu'elles tendent à vous vaincre ; c'est alors une marque qu'elles viennent de Dieu.

### LA 12,18

Puisque vous avez des occasions d'humiliations étant avec Frère Robert \* dans la ville, faites paraître dans cette occasion que vous les aimez et ne suivez pas alors ce que la nature vous suggère pour tâcher de vous en exempter.

\* LA 54

### LA 12,19

Soyez fidèle à faire toujours votre lecture et à vous coucher à l'heure. N'y manquez pas, je vous prie, rien ne peut vous en dispenser ; et qu'on soit bien régulier pour le silence.

### LA 12,20

Vous avez besoin de rentrer souvent dans vous-même, cela vous empêchera de tomber dans vos défauts.

### LA 12,21

Vous feriez bien d'exécuter la vue qui vous est venue de demeurer comme dans une espèce de noviciat \* pour ne vous adonner qu'à l'intérieur : ce serait un grand bien pour vous.

\* cf. les 4 mois de retraite personnelle préparatoire aux vœux de 1694 (CL 7, 342).

### LA 12,22

Je suis bien aise de ce que vous désirez ardemment que la volonté de Dieu se fasse en vous en toutes choses.

### LA 12,23

Soyez exact à faire vos récréations. Ne souffrez point de petit garçon pendant ce temps. Il faut, pour bien garder le silence, faire la récréation dans son temps.

### LA 12,24

Il faut que vos écoliers ne disent rien de mal à propos au Frère.

### LA 12,25

Faites que vos écoliers soient exacts à se rendre à l'heure et viennent les dimanches et fêtes. [RC 10,2]

### LA 12,26

Ne manquez pas d'exécuter ce que je vous [recommande instamment] \*.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

\* Deux mots restitués par Félix-Paul. À cet endroit, il y a un trou dans le papier, là où a été pliée la lettre.

### LA 14

**Au Frère Gabriel Drolin.** [Octobre 1704]

À Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini \*. À Rome.

\* Né à Reims, paroisse Saint-Jacques, en 1664, entré dans la Communauté en 1684 (n° 1 du Catalogue des Frères, CL 3), le Frère Gabriel Drolin était en 1685 à Laon le compagnon du Frère Bourlette (Blain CL 7, 255). Il semble avoir été à Calais en janvier 1700. C'est probablement aux vacances de 1702 qu'il est envoyé à Rome avec un compagnon qui reviendra l'année suivante, le laissant seul à Rome pendant plus de 25 ans, l'échange de lettres avec M. de La Salle étant son principal lien avec le reste de l'Institut. Ici, le Fondateur italianise son nom ; plus tard, il utilisera le pseudonyme de *Santenot*. Il faudra plusieurs années au Frère Gabriel pour trouver un travail rémunéré *conforme à son Institut* ; en attendant, il vit un peu d'expédients. Voir LC 13,2. – La date de la lettre se déduit de son contenu, surtout LA 14,11 et LA 14,16

### LA 14,1

J'ai reçu vos trois lettres, mon très cher Frère, une par les mains de Mr de la Bussière, celle du 9<sup>e</sup> septembre par la poste et la 3<sup>e</sup> du 16<sup>e</sup> septembre par la voie de Mr le curé de St-Hippolyte \*.

\* Claude Villesèche de la Bussière, commerçant français originaire du diocèse du Puy-en-Velay, demeurait à Rome au moins depuis 1694 [LC 13,2]. – Michel Lebreton, curé de Saint-Hippolyte, décédé en avril 1703, a été remplacé par Guillaume-Denis Ravissar (voir Gilles Beaudet, *F. Gabriel, initiateur lasallien à Rome*). C'est sur cette paroisse qu'est installé en 1699 le Séminaire de Maîtres pour la campagne que dirige Frère Nicolas Vuyart. Comme cette paroisse est rattachée à la ville de Paris en 1702, on accusera M. de La Salle d'avoir ouvert ce Séminaire dans Paris sans autorisation : cela explique la défection du Frère Nicolas [LA 17,12]

### LA 14,2

Comme je [ne] \* connais pas la valeur des espèces de Rome, quand vous me parlerez de quelque somme dans vos lettres, spécifiez-la selon les espèces de France.

\* Félix-Paul ajoute ici ce *ne*.

### LA 14,3

Je ne sais pourquoi vous dites que vous vous êtes mis où vous êtes pour épargner la dépense, car en quoi l'épargnez-vous puisque peut-être [il] \* la faudra toujours faire comme si vous n'y aviez pas été.

\* Mot ajouté par Félix-Paul.

### LA 14,4

De quoi cela vous a-t-il avancé depuis que vous y êtes ?

### LA 14,5

Je ne sais si c'est que vous craignez de vous abandonner trop à la Providence, ne croyez pas que je vous abandonnerai.

### LA 14,6

On dit que Mr Théodon \* reviendra bientôt, je ne sais ce qu'il \*\* en est.

\* Jean-Baptiste Théodon, sculpteur français, était venu vivre à Rome dès 1675 comme pensionnaire de l'Académie de France.

\*\* L'autographe porte *qui*.

### LA 14,7

Je vous envoie un billet pour le prier de vous donner cinquante livres pour vous établir et pour pourvoir à vos besoins dans votre établissement \*.

\* installation définitive dans un lieu ou dans un emploi (ici : pas un immeuble, ni une institution).

#### LA 14,8

Je vous prie donc que ce soit incessamment car plus tarderez-vous, plus avancerez-vous en âge et au bout de tout cela, rien.

#### LA 14,9

Quand vous aurez été un an, deux ans dans une maison comme vous êtes, au bout de cela, quelle avance ?

#### LA 14,10

Il faut vous déterminer : ou de revenir ou d'entreprendre quelque chose où vous êtes.

#### LA 14,11

Vous recevrez cette lettre sans doute peu de jours avant la Dédicace de St-Pierre \*. Faites une neuvaine pour cela depuis la veille jusqu'au bout de l'octave et puis commencez quelque chose.

\* célébrée le 18 novembre

#### LA 14,12

Confiez-vous plus en Dieu.

#### LA 14,13

Je vous réponds du loyer des places que vous louerez pour jusqu'à ce que la Providence y ait pourvu.

#### LA 14,14

Il y a près de deux ans que vous êtes à Rome, il faut finir quelque chose et vivre selon votre vocation.

#### LA 14,15

Je ne suis pas pour vous faire ou laisser mourir de faim.

#### LA 14,16

Mr Brodard de Rethel m'a laissé plus de deux mille livres de rente \*. Je n'en jouis pas encore parce que ce ne sera qu'après la mort de Mlle sa sœur qui a 85 ou 86 ans ; il n'y a pas apparemment encore longtemps à attendre.

\* Jean-Baptiste Brodard, seigneur de Bazancourt, lègue en 1693 à sa femme Jeanne Lefèbvre et sa belle-sœur Nicolle 20.000 livres pour des bonnes œuvres. M. Brodard meurt en janvier 1704 et M. de La Salle, le même mois, achète 830 livres à Rethel une maison contiguë à la maison Brodard. Jeanne Lefèbvre lui destine en plus une rente de 2.000 livres qu'il touchera après le décès de Nicolle Lefèbvre : c'est cette dernière (sa belle-sœur) qui doit avoir 85-86 ans (CL 42, 348-349). Les héritiers contestant cette disposition, Monsieur de La Salle, par amour de la paix, renoncera à son droit incontestable, en janvier 1707 (Blain CL 7, 182).

#### LA 14,17

Nous sommes fort pauvres parce que Mr le curé de St-Sulpice ne nous donne plus que fort peu de choses.

#### LA 14,18

Prenez garde, je vous prie, à ces mémoriaux \* que l'on vous demande, qu'ils ne nous fassent point de tort, cela est bien risquable \*\*.

\* "*Mémorial* signifie aussi quelquefois un *mémoire*" (Trévoux) : c'est-à-dire "un écrit sommaire qu'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose" (id.)

\*\* *risqué, dangereux*

#### LA 14,19

Si où vous faites le catéchisme, vous y pourriez faire l'école, ce serait bien le mieux.

#### LA 14,20

Tout le plus tôt que vous pouvez être hors d'où vous êtes et employé selon votre état, sera le meilleur.

#### LA 14,21

Je vous en prie pour l'amour de Dieu.

Je suis en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

**LA 15**      **Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 23 décembre [1704] \***

À mon très cher, Mon très cher Frère Gabriel, de la Société des Écoles chrétiennes. À Rome.

à Paris, ce 23<sup>e</sup> Décembre.

\* L'année se déduit du nom en français : Gabriel Drolin. La lettre a été confiée, non à la poste mais à un homme sûr, M. de la Bussière, retourné à Rome au début de l'hiver 1704.

**LA 15,1**

Pour réponse à votre dernière, mon très cher Frère, je vous dirai que je ne sais pourquoi vous hésitez tant après toutes mes lettres. Pour moi, je ne puis pas vous presser davantage.

**LA 15,2**

Ce serait à vous à me presser et, si vous n'avez vous-même un grand empressement pour cette œuvre, ce que vous ne témoignez pas, vous n'y réussirez pas.

**LA 15,3**

Je ne cherche pas que vous ne coûtiez rien, mais je pense et j'ai pensé qu'après avoir entrepris, six mois ou un an au plus tard, ce que je comptais beaucoup, vous ne nous coûteriez plus rien.

**LA 15,4**

Je ne crois pas que vous deviez vous mêler de la remise des vœux du Frère Gérard \*. C'est un esprit des plus inconstants que je connaisse et qui n'est pas propre pour le monde et aurait été propre pour la Trappe.

\* Gérard Drolin, nommé Frère Gérard, a fait vœu le 9 décembre 1697 : il semble que ce soit le jeune frère de Gabriel Drolin, né le 18 décembre 1676 (Félix-Paul,71). Frère Lucard est le premier à suggérer que ce soit lui qui ait été envoyé à Rome avec Frère Gabriel. Voir aussi [LA 25,15](#) et [LA 27,1](#).

**LA 15,5**

Je suis bien fâché de ne l'y avoir pas laissé. Il est toujours à ne savoir ce qu'il veut faire.

**LA 15,6**

Vous m'avez déjà exposé la dépense qu'il vous faudra faire. Vous entreprendrez quand vous voudrez.

**LA 15,7**

Je vous aiderai en tout ce que je pourrai, mais il me semble que pour ce que l'entreprise réussisse, il faut qu'elle vienne de vous et non pas de moi, et que je ne fasse que vous seconder.

**LA 15,8**

Vous savez que j'ai déjà dépensé quatre cents francs pour vous, dont je ne vois pas encore de succès.

**LA 15,9**

Faites, je vous prie, que cela ne soit plus de même.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

**LA 15,9**

Priez bien Dieu, et pensez à ce que vous avez à faire.

**LA 16**      **Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 11 février 1705**

À Monsieur, Monsieur Claude de la Bussière,  
pour Mr Santenot \*, À Rome.

à Paris, ce 11<sup>e</sup> février 1705.

\* cf. [LA 14](#) et [LA 14,1](#)

**LA 16,1**

Il y a longtemps, mon très cher Frère, que je n'ai pas reçu de vos nouvelles.

**LA 16,2**

Je vous prie de nous en mander et de nous écrire par Avignon ainsi : "À mon très cher frère Albert \*, aux écoles gratuites, proche St-Symphorien, pour Mr de La Salle à Avignon".

\* [LA 17,15](#) ; [LA 19,18](#) ; [LA 19,20](#) ; [LA 23,6](#) ; [LA 26,10](#) ; [LA 48,2](#) ; [LA 40,3](#).

**LA 16,3**

Les écoles y vont bien. Nous y aurons quatre Frères et on va y avoir une maison pour loger 20 personnes.

**LA 16,4**

J'en ai présenté trois à Mgr l'archevêque d'Avignon, Nonce extraordinaire en France \*, qui les a très bien reçus et leur a donné sa bénédiction avant que de partir, avec bien de la bonté.

\* Clément XI avait envoyé aux cours de France, d'Allemagne et d'Espagne, des délégués spéciaux chargés d'aplanir les difficultés politiques du moment. Mgr Laurent Fieschi était à Paris depuis 1701 pour régler les complications résultant de la mort du roi Jacques II, décédé en 1700 à Saint-Germain-en-Laye (Félix-Paul, 76 et Gilles Beaudet, 56).

**LA 16,5**

Je vous prie de tenir ceci secret et de n'en jamais parler à personne, de brûler même cette lettre. Vous vous communiquez trop.

**LA 16,6**

Je ne sais si vous ferez jamais quelque chose où vous êtes.

**LA 16,7**

Il faut que ce soit l'Esprit de Dieu et un grand zèle qui vous conduisent ; et il me semble que je ne vois pas assez ni de l'un ni de l'autre en vous pour une telle entreprise.

**LA 16,8**

Dieu soit béni et que sa volonté soit faite en cela.

**LA 16,9**

Mandez-moi si vous êtes toujours dans votre même emploi et si vous ne cherchez rien plus.

**LA 16,10**

Prenez garde que vous ne vous y soyez tant accoutumé à l'esprit et aux manières du monde, qui doivent vous être en horreur, que vous ayez dans la suite peine à les quitter.

**LA 16,11**

Je prie Notre Seigneur de vous bien remplir de son Esprit et de faire de vous ce qu'il lui plaira.

**LA 16,12**

Ne m'écrivez plus que par Avignon, quand vous aurez à m'écrire, afin que toutes vos lettres soient sûres et secrètes.

**LA 16,13**

Je salue Mr de la Bussière et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère,

Tout à vous.

De La Salle.

**LA 16,14**

Je vous prie de vous informer exactement ce que c'est que l'Institut des Pères des écoles pies ; quelles sont leurs Règles, quelle est leur conduite et gouvernement, s'ils sont étendus, s'ils ont un général, quel est son pouvoir, s'ils sont tous prêtres, s'ils prennent de l'argent. Sachez-en tout ce que vous pourrez et mandez-le-moi en détail le plus que vous pourrez.

**LA 17**

**Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 27 avril 1705**

À Monsieur, Monsieur Claude de la Bussière

pour Mr Santenot. À Rome.

à Paris, ce 27<sup>e</sup> avril 1705.

**LA 17,1**

On dit que votre lettre est arrivée ici le jour de Pâques \*, moi étant en campagne et je l'ai reçue le samedi suivant, mon très cher Frère.

\* Pâques était le 12 avril 1705 et Jean-Baptiste de La Salle était en province, sans doute à Rouen pour y étudier l'arrivée des Frères.

**LA 17,2**

Elle m'a causé bien de la joie, tant parce qu'il y avait longtemps que je n'avais point reçu de vos nouvelles, que parce que vous m'y avez appris que vous faisiez enfin la fonction de votre état \*.

\* Il a son école et son logement via degli Otto Cantoni, sur la paroisse San Lorenzo in Lucina. Mais c'est l'annexe de l'école régionale ; Frère Gabriel ne reçoit à ce titre aucun traitement mais doit ramasser chaque samedi 5 quadrins par élève pour son "patron" [LA 18,7].

### LA 17,3

Il est inutile d'examiner en quoi vous avez manqué des occasions, puisque vous ne vous en êtes pas aperçu.

### LA 17,4

Vous avez bien fait de vous mettre dans un quartier éloigné des écoles pies \*.

\* LA 16,14. Les Scolopes avaient trois établissements à Rome, au Trastevere, au Parione et au Borgho : il fallait éviter tout conflit d'intérêt (Félix-Paul, 82).

### LA 17,5

Vous avez bien fait de continuer à manger chez Mr de la Bussière ; saluez-le de ma part, je vous en prie.

### LA 17,6

Vous avez aussi bien fait de n'y pas aller tout à fait.

### LA 17,7

Si vous avez besoin de quelques livres d'école \* comme de la prière d'école, je ne sais si vous l'avez, nous l'avons fait réimprimer depuis peu, nous pourrions facilement vous les envoyer par Avignon.

\* sans doute pas pour les utiliser (ils sont en français) mais pour les adapter en italien.

### LA 17,8

À l'égard de ce que vous me dites de ce maître d'école du Pape, suivez l'avis de Mr Divers \*.

\* Envoyé de Paris en 1701 comme Procureur près le Saint Siège de la Maison des Pères Lazaristes, à Rome.

### LA 17,9

Il vaudrait peut-être mieux que vous priassiez beaucoup Dieu et que vous attendissiez l'occasion plus favorable et venant comme d'elle-même.

### LA 17,10

Nous sommes bien éloignés de faire votre procès, tout ce que j'attendais avec impatience était que vous fussiez ce que vous êtes.

### LA 17,11

Je m'étonne que vous disiez que vous n'avez jamais eu grande satisfaction de notre part, puisqu'il n'y a rien que je n'aie tâché de faire et que je ne sois encore disposé de faire pour vous contenter.

### LA 17,12

Je sais bien que vous êtes bien éloigné de faire ce que fait Frère Nicolas \* et c'est ce qui a fait que je me suis si fort confié en vous.

\* Nicolas Vuyart [EP 1,0,2 ; EP 2,0,2], Directeur du Séminaire de maîtres pour la campagne sur la paroisse Saint-Hippolyte, a rompu avec M. de La Salle fin 1704 (Blain, CL 8, 366).

### LA 17,13

Il n'est pas encore temps de vous presser si fort à Rome, c'est assez que vous y ayez commencé.

### LA 17,14

On a acheté une maison commode à nos Frères à Avignon, capable de loger vingt Frères, le vice-légat \* les aime et envoie son page à leur école.

\* Antoine Banchieri, simple clerc tonsuré, assurait cette charge depuis le 31 mai 1703.

### LA 17,15

Je vous ai voulu envoyer celui qui y a commencé \*, vous ne l'avez pas voulu.

\* Frère Albert [LA 16,2 ; LA 19,20]

### LA 17,16

Mgr l'archevêque d'Avignon qui est Nonce extraordinaire en France, dont je suis connu depuis notre établissement à Avignon, est nommé archevêque de Gênes et part incessamment pour Rome où il va recevoir le chapeau de cardinal. [LA 19,13]

### LA 17,17

Il m'a dit qu'il protégerait et rendrait service à l'Institut de nos Frères en tout ce qu'il pourrait et leur a donné sa bénédiction avant qu'ils partissent.

### LA 17,18

Faites en sorte, je vous prie, de quitter cet esprit du monde auquel vous avez assez de penchant, en vous adonnant à l'oraison et aux exercices intérieurs et en fréquentant peu. En travaillant à avoir le plus qu'il vous sera possible l'esprit de notre Institut, vous attirerez sur vous les grâces de Dieu avec abondance.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 18 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 28 août 1705

À Monsieur,  
Monsieur Claude de la Bussière, marchand,  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 28<sup>e</sup> Août 1705.

### LA 18,1

J'ai été en effet surpris, mon très cher Frère, de ne pas recevoir de vos nouvelles depuis si longtemps.

### LA 18,2

Je vous prie de m'écrire à l'avenir plus souvent et il me semble qu'il serait à propos que vous le fissiez tous les mois. [RC 25,1]

### LA 18,3

Le Frère Michel et le Frère Jacques sont morts à Chartres, l'un après l'autre de pourpre \* depuis que j'ai reçu de vos lettres. Je vous prie de prier Dieu pour eux.

\* Quatre Frères sont victimes de l'épidémie de scarlatine ou de typhus qui fait rage à Chartres l'hiver 1704-1705. Les registres mortuaires de la ville enregistrent le 1<sup>er</sup> janvier 1705, Nicolas Falon, 21 ans ; le 16 janvier, Michel Loyson, 34 ans ; le 27 mai, Jacques Lucquet, 29 ans ; et le 2 juillet, Jacques Compain, 34 ans. On peut penser que les deux derniers sont Frère Michel (Jacques Lequeasse, ayant fait vœu le 2 juin 1697) et Frère Jacques Compain, ayant fait vœu le 6 juin 1694 (CL 3, p. 9 et 14). Voir Félix-Paul, 88 et Blain (CL 7, 379).

### LA 18,4

Je suis bien aise que vous ne soyez plus embarrassé chez Mr de la Bussière, mais comment et de quoi vivez-vous donc ?

### LA 18,5

Vous dites que vous n'aimez pas à devoir ; il serait bon de savoir si vous devez et ce que c'est et à qui et pourquoi. C'est ce que vous ne me marquez point.

### LA 18,6

Je n'agrée nullement que vous appreniez \* le latin. Vous savez bien que cela est contraire à notre Institut car il faut toujours s'en tenir à son Institut, sinon on perd tout et Dieu n'y donne point sa bénédiction. [RC 26,1]

\* *apprendre* peut signifier *enseigner*. "Donner à quelqu'un les connaissances qu'il n'a pas" (Trévoux). Gabriel Drolin fait sans doute partie de ces jeunes gens de Reims qui avaient commencé des études classiques et qui les avaient abandonnées pour entrer dans la Communauté des Frères (Blain, CL 7, 224).

### LA 18,7

Je n'aime pas ces quadrins \* du samedi car ces sortes d'argent reçu des écoliers, quoiqu'on n'en profite pas, ne sonnent point bien dans nos écoles. [RC 7,11]

\* Le *quadrin* est le cinquième partie de la baïoque romaine (LA 24,22 considère la baïoque comme l'équivalent du sou). Les élèves amènent 5 quadrins le samedi. Cet argent est collecté pour le responsable de l'école régionale (LA 17,2).

### LA 18,8

Si vous avez besoin d'un livre de prières, nous les avons fait réimprimer l'année passée avec toutes les rubriques nécessaires.

### LA 18,9

S'il vous en faut quelques autres, nous pourrions vous les envoyer par Avignon. Je crois cependant qu'on pourra faire imprimer nos livres à Avignon où ils sont approuvés et puis vous en envoyer.

### LA 18,10

Vous devriez me faire connaître la manière de faire la doctrine à Rome \*.

\* L'enseignement du catéchisme est réservé à une Archiconfrérie, et se fait dans l'église.

### LA 18,11

Nos Frères d'Avignon me mandent aussi bien que vous qu'ils ont bien de la peine dans les grandes chaleurs.

### LA 18,12

Je suis bien aise que vous soyez présentement dans le repos \* et sans visites ni actives ni passives.

\* Ce temps correspond aux vacances que les Frères ont en France en septembre.

### LA 18,13

Ayez soin de bien profiter de ce temps et d'un si grand avantage et étudiez-vous beaucoup à quitter les manières du monde et à prendre un air simple et des manières et une conduite qui ressentent l'Esprit de Dieu.

### LA 18,14

À l'égard du catéchisme, il me paraît qu'il est à propos et de conséquence que vous le fassiez dans votre école.

### LA 18,15

Est-ce qu'il est défendu à un maître d'école de faire le catéchisme à ses écoliers dans son école ?

### LA 18,16

Je n'aime pas que nos Frères fassent le catéchisme dans l'église ; cependant s'il est défendu de le faire dans son école, il vaut mieux le faire dans l'église que de ne le point faire.

### LA 18,17

Pour moi, je n'aime pas à m'avancer en aucune chose et je ne m'avancerai pas à Rome non plus qu'ailleurs. Il faut que la Providence s'avance la première et je suis content.

### LA 18,18

Quand il paraît que je n'agis que par ses ordres, je n'ai point de reproche à me faire au lieu que quand j'entreprends, c'est toujours moi et je n'en attends pas de fort bonnes suites, ni Dieu qui n'y donne pas ordinairement une grande bénédiction.

### LA 18,19

On disait que Mgr l'archevêque d'Avignon et de Gênes à présent devait être bientôt cardinal. [LA 17,16]

### LA 18,20

Mgr l'évêque de Vaison demande des Frères. Vous le connaissez \*.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

\* Cf. LA 26,11 : Mgr Jean-François Gualtieri, ancien Vicaire du Cardinal d'Estrées, a accueilli le Frère Gabriel et son compagnon à leur arrivée à Rome ; il est devenu en février 1703 évêque de Vaison-la-Romaine (Félix-Paul, 54 et 129), dans les États Pontificaux, à l'est d'Avignon.

### LA 19

**Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 4 septembre 1705**

À Monsieur, Monsieur Santenot. À Rome.

à Paris, ce 4<sup>e</sup> septembre 1705.

### LA 19,1

L'étonnement dans lequel je suis de ne recevoir aucune de vos nouvelles depuis cinq mois a été ce qui m'a obligé de vous écrire en écrivant à Mr de la Bussière, mon très cher Frère, dans la crainte que vous n'ayez pas reçu ma pénultième \*.

\* LA 18, qui date de 8 jours, était en effet adressée chez M. de la Bussière.

#### LA 19,2

Je ne savais pas quand Mr Théodon viendrait \* et je ne sais pas s'il est arrivé.

\* M. Théodon a fini son service à Rome et travaillera de 1705 à 1709 à la chapelle de Versailles.

#### LA 19,3

Je ne savais pas que vous fussiez sorti de chez Mr de la Bussière et je n'aurais pas cru que vous en fussiez sorti sans m'écrire auparavant, car aujourd'hui, si vous n'avez point d'autre recours que moi, vous m'embarrassez car je suis moins en état de vous aider que je ne l'ai été par le passé et beaucoup moins, étant toujours très court d'argent \*.

\* On dirait aujourd'hui : à court d'argent.

#### LA 19,4

J'ai mis notre noviciat dans une belle maison dans un faubourg de Rouen \* qui avait été occupée par des religieuses, nos Frères ayant présentement les écoles de Rouen où est Frère Ponce, ce qui fait que je suis toujours court d'argent.

\* Saint-Yon est loué 400 livres par an, prix très modique pour 7 ha (Blain CL 8, 30). Mais le Fondateur a accepté pour Rouen des traitements de misère, insuffisants pour faire vivre les Frères (id., 23). – Pour le Frère Ponce, voir LA 51.

#### LA 19,5

Vous n'auriez pas dû faire des dettes sans avoir mon consentement auparavant.

#### LA 19,6

Je vous ai dit que tout ce que vous pourriez prétendre de moi en vous établissant serait de vous aider pendant six mois ou un an au plus. Depuis ce temps, j'ai fait cette affaire de Rouen qui me met à sec.

#### LA 19,7

Tout ce que je puis faire est de vous faire toucher cinquante francs par Avignon par Mr de Chateaublanc, trésorier du Pape \*, qui y a établi nos Frères qui sont cinq actuellement et auxquels il a acheté une maison.

\* Jean-Pierre Madon de Château-Blanc, à l'instigation de son épouse, Marie-Anne de Siffredy, a entrepris les démarches pour faire venir les Frères en Avignon.

#### LA 19,8

Vous pouvez vous informer, chez Mgr l'archevêque d'Avignon, où Mr de Chateaublanc paie à Rome les revenus du Pape et qui est son correspondant à Rome.

#### LA 19,9

Je vous les ferai tenir aussitôt, encore cela m'incommodera-t-il car de trois mois d'ici, je n'ai point d'argent à prétendre d'avance, au contraire, je serai en arrière.

#### LA 19,10

Ne vous engagez plus, je vous prie, sans moi, car je serais très mécontent de dettes \*. Je n'en veux plus et je n'en ai jamais ni voulu ni souffert dans aucune de nos maisons et il n'y a rien dont j'aie plus d'horreur : c'est pourquoi, ne comptez plus jamais sur moi pour des dettes, car je n'en écouterai jamais la moindre proposition.

\* *je serais très mécontent de devoir payer vos dettes*

#### LA 19,11

Je veux voir devant moi pour la dépense et non pas derrière, et ne prenez jamais aucune mesure ni aucune détermination sans me demander avis auparavant : je vous répondrai aussitôt.

#### LA 19,12

Je ne fais que de recevoir votre lettre, la voie d'Avignon nous est aisée.

#### LA 19,13

Je ne sais si Mgr l'archevêque d'Avignon, présentement de Gênes \*, est cardinal, comme on me dit qu'il le serait allant à Rome.

\* Laurent Fieschi [LA 17,16 ; LA 24,12], nommé officiellement archevêque de Gênes le 24 mai 1705, ne sera cardinal que le 17 mai 1706.

### LA 19,14

Je sais bien qu'il vaut mieux vivre avec plus de peine, dégagé du monde ; et j'ai bien de la joie de vous voir dans cette disposition mais, quand on s'y met, ou il faut s'abandonner tout à fait à la Providence ou si on n'a pas assez de vertu pour cela ni assez de foi, il faut prendre des mesures avant l'exécution, sinon c'est n'agir ni chrétiennement ni sagement.

### LA 19,15

Gardez-vous bien de donner des lettres de change à quelqu'un que je ne vous ai mandé de le faire, car je ne les paierais pas. Je ne suis pas non plus en état d'en payer présentement, car il faut que je compte par jour. Vous recevrez votre argent sans change \*.

\* *le change* est le profit du banquier pour traiter la lettre de change : cela peut atteindre 20 % de la somme (Félix-Paul, 101)

### LA 19,16

Je ne sais ce que vous entendez quand vous dites que vous travaillerez à voir si vous pourrez me faire quelque chose avant qu'il soit peu. Expliquez-vous, je vous prie, car je suis bien aise de voir un peu plus clair.

### LA 19,17

Je suis bien réjoui que votre rougeole soit passée.

### LA 19,18

Le Frère Albert me mande du 29<sup>e</sup> août que le Père inquisiteur \* lui a rendu tous nos livres et les a tous approuvés. Je lui manderai de vous faire tenir deux prières d'école et de la messe lorsque je saurai votre adresse.

\* Dans les États Pontificaux, l'approbation des livres était réservée à la Congrégation du Saint-Office. En Avignon, de 1698 à 1709, les Inquisiteurs s'appelaient Pertuys, Vicaire général, et Pierre La Crampe, du Couvent des Dominicains de Cavailon. Voir par exemple, l'approbation 16 janvier 1704 pour le Recueil, CL 15, 118.

### LA 19,19

Nous avons fait réimprimer celles d'école avec toutes les rubriques d'une manière bien utile pour les maîtres et pour les écoliers.

### LA 19,20

Nous allons faire un établissement à Marseille et quand le Frère Albert y aura été jusqu'après Pâques, je pourrai vous l'envoyer pour un peu avancer vos affaires si elles ne le sont pas, car il est tout à fait propre pour cela. Les premiers six mois, il ferait des merveilles.

### LA 19,21

Priez beaucoup Dieu pour cela d'ici à ce temps et pour que Dieu conduise nos affaires à Rome, et ailleurs, selon sa sainte volonté.

### LA 19,22

J'ai cru m'avoir assez expliqué avec vous vers Noël \*.

\* LA 15,3 faisait le point de la question financière : la fondation romaine ne devait pas peser indéfiniment sur le budget des écoles de France.

### LA 19,23

Nous avons des Frères à Dijon \* et à Brest \*\*, je ne sais si je vous l'ai mandé.

\* cf. LC 114, destinée au fondateur (celui qui la finance) de l'école.

\*\* Les Archives du Finistère parlent d'un « Monsieur de La Salle Turin » (de Reims ?) en février, avril et juillet 1705 (*Lasalliana* 31, 163). S'il y a eu présence de Frères, elle a été éphémère. L'ouverture d'une maison de Frères à Brest date de 1746.

### LA 19,24

Je vous prie de vous présenter souvent à St-Pierre pour être bien soumis à l'Église et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

**LA 20**      **Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 28 octobre 1705**

À Monsieur. Monsieur Claude de la Bussière  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 28<sup>e</sup> octobre 1705.

**LA 20,1**

Je ne sais, mon très cher Frère, si vous n'avez pas reçu la lettre par laquelle je faisais réponse à votre précédente. J'y avais mis l'adresse comme vous me l'avez marquée. Écrivez-moi toujours par Avignon.

**LA 20,2**

Je vous adresse celle-ci par Mr de la Bussière pour ne me pas tromper et pour plus grande sûreté. Donnez-moi une autre adresse dans la suite si celle-là ne convient pas ou marquez-moi où vous demeurez.

**LA 20,3**

Vous faites bien d'attendre l'ordre de la Providence \*.

\* *Thème fréquent de la spiritualité lasallienne, typique même de M. de La Salle selon ses contemporains (voir Abandon à la Providence, *Thèmes lasalliens* n° 3).*

**LA 20,4**

Je vous ai mandé de ne me pas faire de dettes parce que je ne veux pas du tout en entendre parler et qu'il ne faut point vous attendre que j'en paie aucune ni par lettre de change ni autrement. Je n'ai jamais voulu de dettes et n'en veux point du tout.

**LA 20,5**

Quand vous aurez besoin de quelque chose, faites-le-moi savoir auparavant. Vous savez ce que je vous ai mandé par le passé ; comptez là-dessus, je vous prie.

**LA 20,6**

Vous n'auriez pas dû quitter Mr de la Bussière que de concert avec moi et sans savoir où vivre.

**LA 20,7**

Je vous ai mandé ce que je pouvais faire, il faut compter sur ce que je dis.

**LA 20,8**

Je veux voir clair dans ce que j'entreprends.

**LA 20,9**

Dieu vous avait mis chez Mr de la Bussière ; vous auriez dû y rester jusqu'à ce que vous eussiez été dans un emploi où vous eussiez pu vivre indépendamment.

**LA 20,10**

Je vous ai mandé que je pouvais vous faire donner 50 livres qui sont à Avignon, dont il n'y aura apparemment point de change à payer \*.

\* cf. **LA 19,7**. Le change habituel est de 20 %.

**LA 20,11**

Je vais envoyer des prières d'école à Avignon que nous avons fait imprimer avec les rubriques. On pourra vous en envoyer de là.

**LA 20,12**

J'ai vu Mr Théodon, seulement une fois, qui était incommodé.

**LA 20,13**

Vous me marquez par votre dernière que vous m'envoyez le reçu de Mr Théodon \*. Je ne l'ai cependant point reçu et il n'était point dans votre lettre.

\* *sans doute la quittance des 50 livres annoncées en **LA 14,7**.*

**LA 20,14**

Il serait inutile que vous tirassiez sur moi des lettres de change, car je ne pourrais pas les payer.

**LA 20,15**

Je sais bien que c'est une chose avantageuse d'être retiré du monde, mais il faut avoir de quoi vivre et, avant que de quitter le monde, il faut voir où on le prendra.

**LA 20,16**

J'ai adressé ma dernière simplement à Mr Santenot ; voyez si elle est perdue ou non. [**LA 19**]

### LA 20,17

Voyez si Dieu marque agréer votre travail et si la Providence vous aide ou s'il paraît qu'elle vous veuille aider.

### LA 20,18

Je souhaiterais bien savoir en quel quartier vous êtes logé.

### LA 20,19

Priez Dieu pour nous et croyez-moi, en Notre Seigneur, Mon très cher Frère, Tout à vous.  
De La Salle.

### LA 21      **Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 11 février 1706**

À Monsieur, Monsieur Divers \*, Procureur général de la Mission,  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 11<sup>e</sup> février 1706.

\* voir LA 17,8

### LA 21,1

J'ai bien vu, mon très cher Frère, que vous n'étiez pas tout à fait à vous-même quand vous m'avez écrit la lettre précédente à celle à laquelle je fais réponse, mais j'ai tâché de ne vous en pas donner sujet \*.

*\* j'ai fait ce que j'ai pu pour ne pas vous peiner.*

### LA 21,2

Je suis bien aise d'apprendre par votre dernière que votre peine était diminuée ; je crois qu'elle aura été entièrement apaisée quand vous aurez reçu ma dernière.

### LA 21,3

Vous ferez bien de faire toucher le plus tôt que vous pourrez les cent francs que je vous ai laissés à recevoir \*.

*\* probablement cette lettre n'a pas atteint Frère Gabriel et est perdue.*

### LA 21,4

À l'égard de ce que vous me marquez que je vous ai écrit, je vous ai écrit en deux différents temps :

1. dans le temps que vous n'aviez rien autre chose à faire que d'avoir soin des enfants de Mr de la Bussière, [LC 13,2 ; LA 14,3]

2. dans le temps que vous cherchiez à prendre une école demeurant \* chez lui. [LA 16,9]

*\* tout en demeurant...*

### LA 21,5

Dans le 1<sup>er</sup> temps, je vous ai toujours excité à sortir de cet état, ne le regardant pas conforme à votre vocation.

### LA 21,6

Dans le 2<sup>e</sup> temps, je vous ai écrit que vous deviez compter que je ne pourrais pas vous aider que six mois ou un an, ou je ne sais pas si j'ai dit un an ou un an et demi, mais c'est tout au plus si j'ai avancé jusque-là. [LA 19,6]

### LA 21,7

J'ai regardé ensuite comme une conduite de la Providence que Mr de la Bussière vous ait engagé de manger chez lui, parce que je n'étais pas fort en état de vous aider et je le suis présentement moins que jamais.

### LA 21,8

Vous n'auriez pas dû sortir de cette disposition de Providence, sans savoir si je l'agréerais et si je serais en état de vous tout fournir et combien de temps, et sans que nous prissions l'un et l'autre des mesures fixes là-dessus.

### LA 21,9

Je ferai cependant pour vous tout ce qui me sera possible quoique je sois bien éloigné d'avoir de l'argent présentement et que je dois près de neuf cents livres \*.

*\* probablement les amendes du procès de 1704, confirmées par le Châtelet le 5 février 1706 : arrêt qui sera intimé à M. de La Salle le 19 mars 1706.*

### LA 21,10

J'ai de la peine de voir que vous viviez aussi pauvrement que vous faites et dites-moi, je vous prie, ce que je puis faire pour y remédier.

### LA 21,11

Vous voyez l'état dans lequel je suis ; néanmoins l'état dans lequel vous êtes me paraît embarrassant et m'est bien sensible.

### LA 21,12

Je serais bien aise de savoir si rien n'avance pour vous.

### LA 21,13

Si cependant il faut payer le change d'Avignon à Rome, j'aime mieux faire venir les cent francs ici et payer ici la lettre de change de Mr de la Bussière \*, car ainsi il ne nous coûtera point de change et vous aurez les cent francs tout entiers. Mandez-moi ce qu'il y aura à faire.

\* Félix-Paul, 107 débrouille l'histoire compliquée de cette lettre de change.

### LA 21,14

J'ai tardé à vous répondre parce que je n'avais pas fait attention au petit billet \* qui était dans votre lettre et que j'ai cru que ma dernière vous aurait remis en assurance.

\* Cette lettre brève [RB 210,1,64] devait parler de l'emprunt permis par M. de La Salle sur lequel le Frère Gabriel a demandé quelque éclaircissement (Félix-Paul 109).

### LA 21,15

Nous avons depuis quinze jours des écoles à Marseille.

### LA 21,16

Il ne faut pas que vous pensiez à quitter \* que nous n'ayons pris des mesures ensemble.

\* Nous ajouterions : à moins... Frère Gabriel aurait-il envisagé de revenir en France ou, du moins, de changer de logement ?

### LA 21,17

Si vous ne pouvez rien avancer dans quelque temps, ce pourquoi il faut seulement recourir à Dieu et lui en laisser le soin, la conduite et les ménagements, je ferai en sorte dans cet été de prendre des mesures pour ne pas laisser tomber ce qui est commencé et pour vous tirer d'embarras et moi aussi.

### LA 21,18

Priez beaucoup Notre Seigneur pour cela et pour toutes nos affaires d'ici à la Pentecôte \*.

\* qui tombe le 23 mai 1706.

### LA 21,19

J'ai appris que Mr le cardinal de Janson revient en France et que Mr l'abbé d'Étrées va prendre sa place \*.

\* Depuis 1701, le chargé des Affaires de France auprès de la Cour romaine est le cardinal Toussaint de Forbin-Janson qui, en 1706, est élu grand Aumônier de France (Gilles Beudet, 75). Jean d'Estrées, neveu du cardinal d'Estrées, devait remplacer Forbin-Janson à Rome. Mais les manœuvres de la princesse Orsini (des Ursins) obtiennent le poste à l'abbé de la Trémouille, son frère, qui devient cardinal en mai 1706 (Félix-Paul, 120) – L'orthographe *Étrées* correspond à la disparition du *s* qui suit *E* : habituellement, cela donne *ê*, comme dans *fenêtre*. Ceci montre qu'on prononçait alors couramment *D'Etrées* comme l'écrit M. de La Salle.

### LA 21,20

Je vous prie de ne pas écrire à toutes sortes de personnes comme vous écrivez. Ce commerce de lettres inutiles ne nous accommode pas \*.

\* *ne nous convient pas* [LA 22,6]

### LA 21,21

Je m'unis à vous en Notre Seigneur et je suis en son saint amour, Mon très cher Frère, Tout à vous.  
De La Salle.

**LA 22 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 16 avril 1706**

À Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission,  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 16<sup>e</sup> Avril 1706.

**LA 22,1**

J'ai reçu vos deux dernières, mon très cher Frère, l'une du 23<sup>e</sup> février, l'autre du 2<sup>e</sup> mars, mais je n'ai pas reçu la première par Mr de la Bussière, mais par la poste de France. [LA 16,2]

**LA 22,2**

J'ai fait tenir l'incluse à Mr Théodon.

**LA 22,3**

J'ai bien de la joie que vous ayez assez de confiance à Mr Divers pour lui dire à qui et pourquoi vous écrivez.

**LA 22,4**

J'ai peine à croire qu'il ait su la lettre au régent de Calais \* et son sujet. Je vous prie de vous abstenir de lettres aussi inutiles qu'est celle-là.

\* Le gouverneur de Calais, duc de Béthune, réside habituellement à Paris, rue Saint-Dominique, où M. de La Salle a ses entrées. On sait que Frère Gabriel a été à Calais en 1700.

**LA 22,5**

Vous auriez dû tout d'abord \* m'envoyer la copie de votre approbation pour les écoles sans attendre que je la susse d'ailleurs. Je vous suis obligé de me l'avoir envoyée dans votre dernière.

\* *aussitôt*

**LA 22,6**

Je n'ai garde de me faire de peine des lettres que vous avez incluses dans les miennes, ce n'est pas de cela que j'ai entendu vous parler. J'ai voulu dire que vous n'écriviez point et que vous ne receviez point de toutes ces sortes de lettres inutiles qui ne nous conviennent point.

**LA 22,7**

J'ai mandé à Avignon qu'on payât la lettre de change de Mr de la Bussière \*.

\* LA 21,13 ; LA 23 ; LA 24.

**LA 22,8**

Je ferai en sorte que vous soyez content de moi.

**LA 22,9**

Nous avons des Frères à Marseille qui commencent depuis peu. Ils y ont près de 200 écoliers rien qu'en une école. Il y a des écoles en quatre quartiers, ils les auront toutes dans la suite.

**LA 22,10**

Il faut espérer que nos Frères vous approchant de plus en plus \*, Dieu bénira et augmentera à la fin votre école.

\* *les Frères de Marseille sont plus proches : le contact avec eux sera plus facile.*

**LA 22,11**

Nous tâcherons de vous en procurer le moyen et nous verrons dans quelque temps ce qui se pourra faire à cet égard.

**LA 22,12**

Priez beaucoup Dieu pour nous, qui en avons bien besoin. Nous le prierons aussi pour vous et nous tâcherons de vous aider et de vous soulager en tout ce que nous pourrons. Encore un peu de patience.

Je suis en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

**LA 23 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 12 mai 1706**

À Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission,  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 12<sup>e</sup> mai 1706.

**LA 23,1**

Je n'ai reçu qu'hier votre lettre, mon très cher Frère.

### LA 23,2

J'ai donné, il y a trois jours, une lettre de change sur les Frères d'Avignon pour paiement des cent livres que vous deviez à Mr de la Bussière. Je vous en envoie l'acquit afin que vous puissiez le mettre entre les mains de Mr de la Bussière et tirer le sien que vous m'enverrez. [LA 22,7 ; LA 21,13]

### LA 23,3

J'ai cru qu'il n'y avait point de change à payer sur ces cent livres ; c'est une grosse perte toutes les fois. Peut-être pourrions-nous la sauver ou au moins une bonne partie : vous auriez dû m'en avertir d'abord.

### LA 23,4

Je suis fâché que vous ayez présenté un mémorial à l'aumônier du Pape \*, cela n'aurait pas été à propos.

\* La charité papale secourt de nombreuses infortunes à Rome par l'Aumônerie apostolique. Le titulaire de ce poste, au début du XVIII<sup>e</sup> s., s'appelait Alessandro Bonaventura, et c'est lui qui s'occupait en particulier des écoles soutenues par le Saint Siège (Félix-Paul, 115).

### LA 23,5

Vous pouvez croire, comme je vous l'ai écrit, que je ne vous avais pas abandonné. [LA 14,5 ; LA 20,7 ; LA 21,17]

### LA 23,6

Si vous n'avez rien obtenu, faites-le moi savoir aussitôt et en ce cas vous n'aurez qu'à mander au Frère Albert à Avignon de vous faire toucher dix écus \*, ce que vous ne ferez pas en cas que vous ayez obtenu quelque chose, car il aura bien de la peine à vous les payer.

\* l'écu français vaut alors 3 livres, mais l'écu romain, 5... ! (Félix-Paul 61)

### LA 23,7

Si j'avais reçu votre lettre quatre jours plus tôt, je n'aurais pas donné cette lettre de change et j'aurais chargé à Avignon qu'on vous fît toucher de l'argent.

### LA 23,8

Croyez-vous que je veuille vous laisser mourir de faim ?

### LA 23,9

Il faut voir comment vous ferez d'ici au mois d'octobre auquel temps, sans faute, j'apporterai du changement.

### LA 23,10

Il faut bien se garder que les gens à qui est votre maison vous saisissent \*.

\* saisie des meubles pour récupérer le loyer en retard.

### LA 23,11

Il n'est pas à propos non plus que vous vous adressiez à votre sœur \*.

\* sans doute pour lui demander de l'argent, d'où la dette à rembourser à son beau-frère [LA 26,5].

### LA 23,12

La poste part toutes les semaines. Que ne m'écrivez-vous ? Pourquoi avez-vous été cinq semaines sans m'écrire ?

### LA 23,13

Je vous prie, n'en usez plus ainsi et ne prenez plus de mesures à moins que dans des choses tout à fait imprévues vous ne puissiez attendre ma réponse.

### LA 23,14

Je prierai et ferai beaucoup prier Dieu pour vous et pour vos affaires.

Je suis en Notre Seigneur, mon très cher Frère,

Tout à vous.

De La Salle.

### LA 23,15

Vous ne m'avez pas envoyé la date de vos patentes \*. Vous n'avez mis que *Datum*, etc. Je vous prie, envoyez-moi tout du long et copie et signatures.

\* ce droit d'ouvrir une école payante n'implique pas un traitement assuré comme maître d'école.

## LA 24 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 21 juin 1706

À Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission, pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 21<sup>e</sup> juin 1706.

### LA 24,1

Je crois que vous avez encore reçu deux lettres \* avant celle-ci depuis celle du 16<sup>e</sup> avril, mon très cher Frère.

\* Nous n'en avons qu'une, LA 23, du 12 mai. Celle qui était envoyée par l'intermédiaire de M. de Chateau-Blanc (LA 24,15) ne nous est pas parvenue, ni sans doute au Frère Gabriel.

### LA 24,2

Dans la première, je vous mande que j'ai donné une lettre de change sur Avignon à Mr Marteau qu'il n'a voulu prendre que de cent livres quoique je l'aie pressé de la prendre de 107 livres \*.

\* Il y avait donc 7 livres de frais. Mais comme il s'agit de change, il y aurait aussi 20 % de plus à payer ! (LA 23,3). M. de La Salle n'avait pas l'argent disponible pour régler la somme à M. Marteau, l'agent parisien de M. de la Bussière. Et celui-ci, mandaté pour une lettre de change de 100 livres, n'en voulait pas d'une de 107. Voir aussi LA 24,19-20.

### LA 24,3

Je vous ai envoyé un acquit qu'il m'en a donné que je vous ai mandé \* de donner à Mr de la Bussière et d'en tirer un de lui, par lequel il vous tient quitte au moyen de la somme que j'ai fait fournir à Mr Marteau.

\* *Mander* signifie aussi, Écrire à quelqu'un, ou lui envoyer un message pour lui faire savoir quelque chose, pour le prier, le charger de faire quelque affaire (Trévoux)

### LA 24,4

J'ai mandé à Mr de Chateaublanc de vous faire toucher dix écus. Je vous prie de me mander par qui et comment. [LA 23,6]

### LA 24,5

Je ne sais pas quelle dépense vous avez faite dont vous avez du regret. Assurez-vous que je ne vous laisserai pas manquer des choses nécessaires.

### LA 24,6

Faites votre école doucement sans vous avancer. Dieu ne vous bénira pas, ce me semble, par là.

### LA 24,7

Vous voyez à quoi servent tous vos mémoriaux. Ne parlez pas à Sa Sainteté \*, vous gêneriez tout ; il faudra prendre d'autres mesures, Dieu nous en donnera les moyens.

\* Clément XI, Pape de 1700 à 1721.

### LA 24,8

N'échappez pas \* les occasions que vous pourrez trouver mais ne vous empressez pas.

\* *N'évitez pas, ne laissez pas passer*

### LA 24,9

Vous m'avez mandé que vous ne me demandiez que votre loyer d'école et de chambre. De quoi vivez-vous ? gardez-vous bien de quitter \*.

\* Donner quittance, ne plus rien demander d'une dette. *Quitter* signifie aussi : Relâcher, changer de dessein, abandonner (Trévoux). L'expression pourrait signifier ici : "Ne renoncez pas à demander ce qu'il faut" ; ou bien : "N'abandonnez pas". Voir LA 21,16

### LA 24,10

Je suis bien aise que Mr Fieschi est cardinal. [LA 17,16 ; LA 18,19 ; LA 19,13]

### LA 24,11

L'abbé de la Trémouille \*, n'est-ce pas l'abbé de Noirmoutier que j'ai vu Grand Vicaire à Laon, qui est bossu et qu'il y a déjà du temps qu'il est à Rome ?

\* C'est grâce à sa sœur Anne-Marie, princesse des Ursins (Orsini), que Joseph Emmanuel de la Trémouille fait carrière ecclésiastique : à Rome depuis 1693, il vient d'être nommé cardinal le 17 mai 1706. Comme il était à Laon Vicaire général du futur cardinal d'Estrées, J.-B. de La Salle a pu le connaître lors de la fondation de l'école en octobre 1682. Voir LA 21,19.

### LA 24,12

Dans cinq ou six mois, le Frère venant d'Avignon à Rome, on aura bien plus lieu de se présenter par la médiation de Mgr Fieschi, qui en a été archevêque, sans parler d'autre chose, d'autant plus que le vice-légat d'Avignon va être ou est allé être gouverneur de Rome \*.

\* Antoine Banchieri quitte Avignon le 8 août 1706, mais pour travailler à la *Propaganda Fide*. Il ne sera nommé gouverneur de Rome que le 18 septembre 1724 ! (Félix-Paul, 121).

### LA 24,13

Mais je n'aime point toutes ces vues humaines, et ce ne sont point celles dont les saints se sont servis.

### LA 24,14

Vous me parlez comme si j'étais bien dur et comme si je ne voulais vous rien donner. Je ne sais si c'est que vous ne recevez point mes lettres.

### LA 24,15

Je vous ai fait rendre la dernière par le moyen de Mr de Chateaublanc d'Avignon.

### LA 24,16

Je ne croyais pas votre vie si dure que vous la marquez.

### LA 24,17

Mr Leroy \* qui est en ce pays-ci et qui m'a dit qu'il avait mangé avec vous, m'a dit que vous aviez du vin en cave et que vous en aviez du bon.

\* personnage parisien [LA 25,9] non identifié

### LA 24,18

Un prêtre breton \*, qui a obtenu une cure et est retourné à son pays et dit avoir demeuré plusieurs années à St-Sulpice et avoir demeuré auprès de vous, a fait entendre en son pays que lorsqu'il vous avait quitté vous étiez diacre \*\*. Je ne sais ce qu'il veut dire.

\* Marc Suiro, du diocèse de Vannes, était à Rome dès 1702 pour participer aux concours organisés par le Saint-Siège pour nommer un curé dans le diocèse de Vannes. Il obtient finalement un premier prix en 1706. Il ne semble pas avoir logé chez Gabriel Drolin mais près de chez lui, '*demeuré auprès de vous*' : Français du même quartier, ils ont pu facilement se rencontrer (Gilles Beaudet, 79)

\*\* En 1705, le *Status animarum* de San Lorenzo in Lucina porte : « Sigr. Gabriele de Rolini, subdiacono, Mro di scola » (sous-diacre, maître d'école). Portant l'habit ecclésiastique, Frère Gabriel devait passer pour engagé dans les ordres (Félix-Paul, 121). L'était-il ? Le 5 mai 1709, il est indiqué dans le *Liber ordinationum* qu'il reçoit la tonsure (Beaudet, 91). En tout cas, il n'est pas *diacre* en 1706.

### LA 24,19

Je ne sais ce que vous voulez dire que vous avez donné une lettre de change de 107 livres à Mr de la Bussière et que vous avez donné ordre qu'on paie ma lettre de change, sans dire à qui il faut l'adresser. Expliquez-moi ce que vous entendez par là. Vous voyez bien ce que je vous écris là-dessus au commencement de celle-ci.

### LA 24,20

On me mande d'Avignon qu'on a payé la lettre de change de Rome \*. Voyez, je vous prie, qu'il n'y ait point de brouillerie dans tout cela.

\* Il y a le risque d'avoir payé deux fois la même lettre de change : 107 livres à Paris et 100 à Avignon.

### LA 24,21

Je ne sais pas pourquoi vous me mandez que je ne vous écrive pas par Marseille. Je ne vous ai pas encore écrit par cette route.

### LA 24,22

Mes lettres d'Avignon ne vous doivent, ce me semble, coûter que quatre sols puisqu'elles ne coûtent que cela de Rome à Avignon \*. Écrivez-moi souvent.

\* Les lettres sont habituellement payées par celui qui les reçoit.

### LA 24,23

Je prie Notre Seigneur de vous combler de ses grâces et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous. De La Salle.

**LA 25**      **Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 26 novembre 1706**  
À Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission,  
pour Mr Santenot. À Rome.  
à Paris, ce 26<sup>e</sup> novembre 1706.

**LA 25,1**

J'ai reçu votre lettre datée du 16<sup>e</sup> octobre, mon très cher Frère.

**LA 25,2**

Il me semble que je n'en avais point reçu de vous depuis le 24<sup>e</sup> juillet, c'est bien longtemps.

**LA 25,3**

Je suis bien fâché de l'accident \* qui vous est arrivé.

\* *événement malheureux* : ce peut être une maladie, une blessure, ou même une grosse difficulté rencontrée.

**LA 25,4**

Je suis bien aise que vous ayez donné une lettre de change sur Avignon, car j'ai mandé un grand nombre de fois qu'on vous envoyât cet argent. Je ne sais pas pourquoi ils ne l'ont point fait.

**LA 25,5**

Il est vrai qu'ils m'ont mandé qu'on ne trouve pas facilement des commodités et facilités pour faire tenir de l'argent à Rome. On délivrera sans doute \* cette somme.

\* *certainement*

**LA 25,6**

Vous avez bien fait de désister la poursuite \* que vous avez faite pour avoir quelque chose et j'ai de la consolation que vous ayez toujours bon nombre d'écoliers : mais aucun Italien ne vous dit-il rien touchant la gratuité de votre école ? Cela ne vous fait-il point connaître ? Personne ne demande-t-il de quoi vous vivez ? Qui est-ce qui vous fait tenir ainsi l'école gratuitement ?

\* *de renoncer aux démarches* : "Poursuite signifie aussi le soin qu'on prend de solliciter, ou faire réussir une affaire" (Trévoux)

**LA 25,7**

Je ne savais pas le procès de MMrs de St-Lazare \*.

\* Cela pourrait concerner une affaire arrivée à Toul ; mais ce pourrait aussi être le procès de béatification de Vincent de Paul ! Mais Littré signale un tout autre sens de « procès » : *progrès*. On ne sait à quoi s'en tenir. Faut-il rapprocher ceci de **LA 29,6** ?

**LA 25,8**

On ne paie effectivement que quatre sols de port de Rome à Avignon par la poste du Pape. Cela est toujours ainsi marqué sur vos lettres que je reçois. J'ordonne qu'on mette celle-ci à la poste du Pape, vous me manderez comme cela aura été.

**LA 25,9**

Assurez Mr Leroy, parisien, que je le salue. [**LA 24,17**]

**LA 25,10**

Je serais bien aise de savoir ce que fit celui qui est breton qui l'a si fort déshonoré \*, cela me ferait plaisir.

\* **Marc Suiro (LA 24,18)** se serait déshonoré lui-même, ou aurait-il déshonoré Mr Leroy ? Le texte n'est pas clair.

**LA 25,11**

Je connais Mgr le cardinal de la Trémouille, c'est un bonhomme \* sans façon.

\* *homme de bien*. Le mot n'a pas le sens familier d'aujourd'hui.

**LA 25,12**

J'ai vu ici celui qui a été vice-légat d'Avignon et en est sorti au mois d'août. Je crois qu'il est retourné à Rome. C'est un abbé \* qui avait bien de l'affection pour les écoles d'Avignon.

\* Ce vice-légat était Antoine Banchieri [**LA 24,12**]. Simple clerc tonsuré, il pouvait recevoir les bénéfices d'une abbaye (commende).

**LA 25,13**

Je vous suis obligé de m'avoir fait savoir en détail la distribution de votre temps.

### LA 25,14

Priez pour nous particulièrement aussitôt que vous aurez reçu ma lettre et depuis le jour de Noël jusqu'au dimanche, lendemain du jour de l'an \*, faites une neuvaine à St-Pierre pour quelque besoin particulier pressant et de conséquence de la Communauté. Si vous recevez ma lettre plus tard, ce que je ne crois pas, commençant votre neuvaine plus tard, vous la finirez plus tard.

\* Le 1<sup>er</sup> janvier 1707 était effectivement un samedi. – Le « besoin pressant » est peut-être le règlement de l'héritage Brodard [LA 14,16] auquel s'opposaient les trois héritiers : le 26 janvier 1707, M. de La Salle renonce aux 2.000 livres de rente.

### LA 25,15

Nous avons une maison proche où demeure votre frère et où je l'ai fait placer sacristain parce qu'il ne faisait pas son salut dans le monde, étant trop facile \* : il est présentement fort réglé et fort sage et vient à confesse à moi.

\* *Facile* se dit aussi en mauvaise part, d'une personne qui n'est pas ferme dans les occasions où il le faut être, mais qui se laisse aller trop aisément (Académie, 1762)

### LA 25,16

Je suis plus ordinairement à cette maison, rue St-Honoré, parce que nous avons les écoles de St-Roch.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 26 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1707

À Monsieur, Monsieur Divers, Procureur général de la Congrégation de la Mission, pour Mr Santenot. À Rome.

à Paris, ce 1<sup>er</sup> avril 1707.

### LA 26,1

Il y a environ huit jours que j'ai reçu votre lettre, mon très cher Frère.

### LA 26,2

J'ai bien du déplaisir de votre maladie et je fus bien réjoui que Dieu vous ait rendu la santé.

### LA 26,3

J'ai été aussi six semaines fort indisposé ne pouvant marcher \*, présentement je me porte beaucoup mieux.

\* Blain CL 8, 456 : durement blessé au genou, M. de La Salle est resté couché 6 semaines.

### LA 26,4

J'étais fort surpris de ne point recevoir de vos nouvelles et cela me mettait en peine.

### LA 26,5

Je n'ai pas encore rendu à votre beau-frère l'argent que vous me marquez, mais je lui ferai rendre le plus tôt qu'il me sera possible. [LA 23,11]

### LA 26,6

Il faut encore attendre quelque temps.

Ce que je veux faire est d'envoyer un Frère sur la fin de cet été, car je souhaite fort de vous procurer plus de repos et plus de moyen de vous appliquer à l'oraison.

### LA 26,7

Je ne sais cependant pas ce qui peut vous en empêcher.

### LA 26,8

Je sais bien que la plupart des villes d'Italie ne sont ni grosses ni peuplées, et Mr Bonhomme \* étant ici m'en dit la raison.

\* René Bonhomme, né en 1677, prêtre du diocèse de Nantes, sera en 1712 chapelain de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome (Félix-Paul, 128)

### LA 26,9

Priez beaucoup Notre Seigneur qu'il bénisse son œuvre. [EP 3,0,8]

### LA 26,10

Le Frère Albert a encore fait un établissement à Valréas dans le Comtat \*, dans le diocèse de Vaison.

\* Cette ville de 3.000 habitants, appartenant au Comtat-Venaissin, était enclavée dans le Dauphiné et relevait de l'évêché de Vaison. Mgr Gualtieri avait accueilli à Rome Frère Gabriel et son compagnon. Devenu évêque de Vaison en 1703, il demande des Frères, et en obtient le 12 décembre 1706 : le Frère Albert, revenu de Marseille en juin et remplacé pour quelques mois à Avignon par le Frère Ponce, ouvre l'école, secondé par un autre Frère en février. Les consuls voulant obliger les Frères à enseigner les humanités, ceux-ci demandent à partir, la Règle leur interdisant l'enseignement du latin : le 13 juin 1707, le Conseil municipal accepte leur départ après la fin de l'année solaire.

### LA 26,11

Mgr l'évêque de Vaison, que vous connaissez, approuve fort nos Frères et leur a donné sa maison de Valréas pour logement. [LA 18,20]

### LA 26,12

Frère Ponce \* a fait depuis peu un établissement à Mende, ville épiscopale de France dans l'entrée du Languedoc, où il est tombé malade.

\* Pour Frère Ponce, voir LA 43,11 et LA 51.

### LA 26,13

Priez Dieu pour nous et croyez-moi, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

Votre dernière n'était point datée.

### LA 27 Au Frère Gabriel Drolin. À Paris, le 14 février 1710

À Monsieur, Monsieur Santenot. À Rome.

### LA 27,1

J'ai reçu avec joie depuis peu de jours, mon très cher Frère, votre lettre du 7<sup>e</sup> novembre que votre frère m'a envoyée.

### LA 27,2

Je vous ai écrit deux lettres : l'une dans le mois d'août et l'autre sur la fin de novembre que le Frère Ponce me mande avoir portées lui-même au pèdon \*. Je les ai adressées toutes deux à Mr de la Bussière pour vous les faire tenir.

\* "Terme d'Avignon" pour la poste du Pape : "le messenger d'Avignon porte les lettres pour Rome jusqu'à Gênes, où il trouve le pèdon de Rome, à qui il les donne, et de qui il reçoit celles de Rome" (Trévoux)

### LA 27,3

S'il ne les faut pas adresser à lui, mandez-le moi et donnez-moi une adresse sûre, soit à vous directement, soit ailleurs, mais je vous prie qu'elle ne puisse pas manquer.

### LA 27,4

J'ai bien de la joie que vous ayez présentement une école du Pape \*, c'est ce à quoi j'aspirais.

\* Avant la Saint Luc (les classes commencent le 18 octobre) 1708, Frère Gabriel quitte l'école régionale et va loger chez M. de la Bussière (LA 27,7). En 1709, il demeure via Ferrea en face de l'église des Capucins, sur la paroisse Santa Suzanna, où il loge des jeunes gens se préparant à être ordonnés (LA 27,9 et LA 28,29). Il entre dans la cléricature (tonsure le 5 mai ; cf. LA 28,24). Probablement grâce au secrétaire du cardinal de la Trémouille, Joseph de Guyon de Crochans qui devient en 1709 évêque de Cavaillon à 35 ans (LA 27,5 et LA 29,14), il obtient en octobre à titre provisoire la charge de l'école du Pape sur cette paroisse : il reçoit 2 écus romains par mois (une pistole : LA 28,11) et non les 3 d'un poste définitif – 15 livres, écrit Blain CL7, 393.

### LA 27,5

J'ai mandé au Frère Ponce d'aller saluer Mgr l'évêque de Cavaillon, s'il y est, de ma part et de lui témoigner mes reconnaissances de ses bontés pour vous.

### LA 27,6

Il faudrait faire en sorte, dans la suite, qu'il y eût encore un autre Frère avec vous.

### LA 27,7

Je suis bien aise que vous ayez quitté la maison de Mr de la Bussière et je lui écris pour le remercier de l'affection qu'il vous a témoignée et de la grâce qu'il vous a faite. Je lui témoigne aussi que je ne l'oublierai pas et que je prierai et ferai prier Dieu pour lui et pour sa famille.

### LA 27,8

Je suis bien aise que vous ayez été en retraite pour tâcher de reprendre l'esprit de votre état avec plus d'abondance et l'esprit d'oraison. Je prierai Dieu qu'il vous le donne.

### LA 27,9

Je sais bien que c'est une grande misère d'être obligé de communiquer avec le monde et c'est un grand avantage pour vous que vous en soyez en grande partie dégagé. Faites en sorte de vous dégager aussi de ces ordinands.

### LA 27,10

Vous pouvez vous assurer que je ne manque pas de prier Dieu pour vous.

### LA 27,11

J'ai bien de la joie que vous soyez en parfaite santé.

### LA 27,12

Je sais qu'il y a à travailler où vous êtes et j'ai de la joie que vous y ayez un bon nombre d'écoliers\*.

\* La paroisse Santa Suzanna compte 3.548 âmes, dont 584 enfants non en âge de communier (Félix-Paul, 137), et Frère Gabriel a commencé avec 60 élèves (LA 28,28). M. Divers, revenu en France [LA 28,20], est probablement celui qui a donné au Fondateur ces précisions.

### LA 27,13

Je sais aussi que la corruption y est grande et qu'il faut une attention et une vigilance toutes particulières\* sur soi-même pour s'en dégager et je bénis Dieu de ce qu'il vous a fait la grâce jusqu'à présent de vous en préserver.

\* le texte porte : *toute particulière*, accord avec le nom le plus proche. *Il faut une attention "toute particulière sur soi-même"*, et pas seulement *une vigilance toute particulière*.

### LA 27,14

Nous avons des Frères à Grenoble, à Alais, à Mende et à Mâcon\* depuis que je n'ai point réponse de vous, ce me semble.

\* Grenoble, en septembre 1708 ; Alès, en octobre 1707 ; Mende, en mars 1707 [LA 42 à LA 51] ; pour Mâcon, nous n'avons aucun renseignement. Devant Mende, figure *et*, barré, sans doute pour ajouter la mention de Mâcon. – Ces dates laissent penser que l'échange des lettres s'était interrompu, ou qu'elles n'ont pas atteint leur destinataire.

### LA 27,15

Priez Dieu qu'il bénisse notre Institut et croyez-moi, en Notre Seigneur, mon très cher Frère,  
Tout à vous.

De La Salle.

à Paris, ce 14<sup>e</sup> février 1710.

### LA 28

**Au Frère Gabriel Drolin. Le 12 mai 1710.**

À Monsieur, Monsieur Gabriel Santenot. Roma.

ce 12<sup>e</sup> mai 1710.

### LA 28,1

Votre lettre n'était point datée\*.

C'est avec bien de la consolation que j'ai reçu votre dernière lettre, mon très cher Frère.

\* Cette phrase est inscrite au haut de la lettre, avant la date.

### LA 28,2

Vous dites que vous n'avez point reçu de mes lettres, que celle que vous avez reçue du 14<sup>e</sup> février ; je vous dirai cependant que depuis le mois d'août dernier ou septembre, c'était la troisième que je vous avais écrite, étant toujours bien en peine de vos nouvelles.

### LA 28,3

J'ai bien du déplaisir que le défaut de recevoir de mes lettres vous ait détraqué de l'affection à la piété.

### LA 28,4

Il aurait été bien fâcheux que vous eussiez quitté votre école, ayant paru jusqu'à présent que Dieu la voulait. [LA 21,16]

### LA 28,5

Sans doute \* qu'il faudrait faire tous les jours le catéchisme à vos écoliers.

\* *Certainement.* Il semble que le curé de Santa Suzanna veuille empêcher Frère Gabriel de faire le catéchisme dans son école (cf. la question de LA 18,15).

### LA 28,6

Je ne sais pourquoi vous dites qu'il vous est difficile de faire entendre la messe à vos écoliers étant seul.

### LA 28,7

La meilleure raison que vous me donnez pour avoir un second est que vous n'êtes plus jeune \* et qu'il est temps d'en former un autre et aux manières du pays et à la langue.

\* Gabriel Drolin est né le 22 juillet 1664 à Reims : il va donc sur ses 46 ans.

### LA 28,8

Je vois bien vos raisons contre et il est difficile d'apporter remède à la première, 1° parce que, surtout à présent que les monnaies sont sur un prix fort haut en France, il y a extrêmement à perdre pour le change et le temps étant misérable, il serait difficile d'ici de fournir quoi que ce soit à cette dépense. Douze pistoles feraient ici en paiement plus de vingt-quatre mais, comme vous me marquez que ce ne serait que pour un an, il n'y a pas tant à examiner.

### LA 28,9

Je ne sais ce que vous voulez dire que jusqu'à présent vous avez paru à demi régulier. Est-ce que vous avez changé quelque chose à votre habit \* ou à votre extérieur et en quoi ? Marquez-le-moi.

\* Frère Gabriel semble, dès sa première année à Rome, avoir abandonné la robe courte [FD 2,2] et revêtu la soutane ecclésiastique, seul tolérée par les autorités romaines pour les hommes d'Église (Félix-Paul, 143).

### LA 28,10

Sans doute qu'étant deux, il faudrait paraître tous les deux réguliers. Vous ferez bien d'en parler au secrétaire du cardinal Vicaire \*.

\* Le cardinal Gaspar Carpegna a été Vicaire de Rome de 1671 à 1714. Son secrétaire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle était l'abbé M.-A. Cuggio, né en 1662, et il s'occupait des questions disciplinaires relatives aux paroisses (Félix-Paul, 144).

### LA 28,11

Je ne sais pas pourquoi vous dites qu'on ne vous a accordé la pistole par mois que comme à un particulier et non pas comme à un maître d'école. Il me semble que vous avez mandé à votre frère que les armes du Pape étaient au-dessus de la porte de votre école et que votre école était une des écoles du Pape.

### LA 28,12

Je l'ai cru ainsi depuis ce temps et que la raison pour laquelle vous demeurez auprès des Capucins est parce que l'école que vous avez est de ce quartier.

### LA 28,13

Il serait à propos que vous eussiez une telle école et des patentes.

### LA 28,14

Je ferai en sorte de vous envoyer un second dans les vacances prochaines ; tâchez de prendre des mesures pour cela.

### LA 28,15

Je vous enverrai deux prières d'école. Il y en a à Avignon, le Frère Ponce pourrait vous en envoyer. Je veux bien que vous lui écriviez quelquefois.

### LA 28,16

Je n'ai pas encore pensé d'aller à Rome et je ne le pourrais présentement que difficilement.

### LA 28,17

Je ne manque pas de prier Dieu pour vous et pour le succès de vos travaux.

### LA 28,18

Je suis fâché que vous ayez été obligé de tant communiquer avec le monde. Je n'ai pas de peine à concevoir que votre piété en ait été diminuée. Reprenez tout de bon l'oraison, je vous prie.

### LA 28,19

Il faut que plusieurs de vos lettres et des miennes se soient éclipsées par quelque moyen.

Je voulais faire en sorte d'écrire à quelque Capucin pour voir si vous tiendriez \* plus tôt ma lettre.

\* *Tenir* signifie aussi : avoir dans la main (Trévoux). Le couvent des Capucins (200 religieux), aujourd'hui célèbre pour les ossements accumulés dans la crypte, était au débouché de la ruelle où demeure Frère Gabriel (LA 29 et Félix-Paul, 144).

### LA 28,20

Il y a même huit jours que je priai Mr Divers \*, qui vint ici, d'écrire qu'on vous fit savoir que je vous avais écrit beaucoup de lettres et que j'étais en peine de ne pas recevoir de vos nouvelles. Il m'a dit qu'il écrirait il y a aujourd'hui huit jours et que je vous écrivisse en droiture \*\*.

\* Suite à la querelle entre Lazaristes français, accusés de jansénisme, et Lazaristes italiens (Gilles Beudet, 86), René Divers a été forcé, par les autorités romaines, de quitter l'Italie le 14 avril 1708 : il est alors chargé de l'éducation des jeunes clercs Lazaristes à Paris. Il mourra au cours d'une mission à Châteauneuf-sur-Loire le 18 novembre 1710. De ce fait, M. de La Salle ne recevra plus de nouvelles du Frère Gabriel par son entremise. Ceci expliquerait l'espacement du courrier avec le Fondateur (Félix-Paul, 145-146).

\*\* *directement*

### LA 28,21

Vous avez bien fait de ne pas entrer où on vous voulait placer ; cela aurait tout perdu et vous avez raison de dire que les travaux de 8 années auraient été inutiles.

### LA 28,22

Je n'ai pas reçu la lettre que vous me marquez d'avoir écrite dans ce temps.

### LA 28,23

Ce que vous donne le Pape n'est donc qu'une espèce d'aumône, expliquez-moi ce que c'en est. [LA 28,11]

### LA 28,24

On m'a mandé que vous aviez voulu être tonsuré \*, marquez-moi ce qui en est. Vous savez bien que cela est contraire aux pratiques de notre Communauté. [RC 1,2]

\* *Le Liber ordinationum*, à la date du 5 mai 1709, indique que Gabriel Drolin a reçu la tonsure.

### LA 28,25

Il n'est pas vrai que je sois avec vous parlant à moitié ; je vous dis simplement les choses comme je les pense \*.

\* Frère Gabriel semble avoir reproché au Fondateur d'avoir fait jusque-là seulement des allusions à sa situation cléricale, qu'il semble connaître par des personnes dont il ne donne pas toujours le nom.

### LA 28,26

Il faut tâcher d'augmenter le nombre de vos écoliers \*.

\* comparer LA 28,28 et LA 31,18

### LA 28,27

Je suis bien aise que vous alliez de temps en temps faire des retraites à la Mission \*.

\* chez les Lazaristes (Prêtres de la Mission) de Rome.

### LA 28,28

Vous me mandiez par votre précédente que vous aviez au moins soixante écoliers.

### LA 28,29

J'ai bien de la joie que vous soyez dégagé de vos ordinands, tâchez au plus tôt de vous dégager du reste.

### LA 28,30

Je prie Dieu de vous donner son Esprit et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 29 Au Frère Gabriel Drolin. À Marseille, le 24 août [1711] \*

À Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une école du Pape, proche les Capucins. À Rome.

\* Le millésime se déduit de l'ouverture, fin 1710, des 3 maisons signalées en LA 29,10 ; M. de La Salle retourne à Paris (LA 29,12) pour l'affaire Clément (il sera condamné le 31 mai 1712).

### LA 29,1

Je vous écris, mon très cher Frère, par Monsieur le comte Miaczinski, fils du grand trésorier de Pologne \*, qui va à Rome avec un valet de chambre pour y faire sa théologie.

\* L'ex « reine de Pologne » [LA 31,23] s'est installée à Marseille en 1699 (Gilles Beudet, 100). Le comte Joseph Miaczinski (20 ans en 1711) y a peut-être connu les Frères.

### LA 29,2

Quoiqu'il soit aîné de sa famille, il veut cependant renoncer au monde et faire sa théologie.

### LA 29,3

Je vous prie, le jour qu'il arrivera, de lui chercher une auberge où il soit bien. C'est un monsieur très pieux et avec qui j'ai une liaison très particulière ; il vous pourra beaucoup servir.

### LA 29,4

Je vous ai écrit d'Avignon, je crois que vous aurez reçu ma lettre \* et que vous m'aurez fait réponse.

\* mais nous n'avons pas cette lettre.

### LA 29,5

Nous pourrons bientôt vous envoyer un second, mais je vous prie de ne pas quitter l'habit de nos Frères.

### LA 29,6

Ne vous arrêtez point là-dessus [à] \* ce que vous diront MMrs de St-Lazare. Ceux de Paris voudraient bien faire en sorte de détruire notre Communauté \*\*. Je suis bien aise de pouvoir vous écrire ceci d'une manière sûre.

\* Félix-Paul ajoute ce mot.

\*\* On ne voit pas à quels événements ceci se rapporte, à moins qu'il s'agisse de la divergence de Monsieur de La Salle avec M. Huchon à propos du changement d'un Frère de Versailles (Blain, CL 8, 67-68).

### LA 29,7

Je vous prie de m'écrire de temps en temps et de faire en sorte de pourvoir à tout le bien de notre Communauté \*. Mr le comte pourra beaucoup vous y aider.

\* S'agit-il de démarches pour faire reconnaître l'Institut ? Le texte n'est pas assez précis pour l'affirmer.

### LA 29,8

Mandez-moi exactement comment vont vos affaires.

Le Pape ayant six écoles \* dans Rome, il serait bien à souhaiter qu'elles fussent toutes entre les mains et sous la conduite de nos Frères.

\* LA 31,17 parlera de trois écoles seulement.

### LA 29,9

Faites tout ce que vous pourrez pour Mr le comte de Miaczinski, il vous sera utile et à nous aussi.

### LA 29,10

Nous venons d'ouvrir des écoles à Versailles et à Boulogne-sur-Mer et à Moulins. Priez Dieu qu'il les étende de plus en plus. [MR 207,3,2]

### LA 29,11

Je prie Notre Seigneur qu'il vous comble de ses grâces et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous, De La Salle. à Marseille ce 24<sup>e</sup> Août.

### LA 29,12

Je retourne en France \*.

\* là où l'on parle le français, alors que la Provence parle une langue différente [LA 30,2].  
C'est l'affaire Clément qui rappelle Monsieur de La Salle à Paris (CL 8, 76).

### LA 29,13

Mandez-moi comment vous êtes reçu de Mgr le cardinal de la Trémouille.

### LA 29,14

J'ai dîné \* avec Mgr l'évêque de Cavaillon que j'ai remercié des bontés qu'il avait eues pour vous.

\* contrairement à son habitude (Chartres : Blain CL 7, 373 ; et Mende : Blain CL 8, 82).

### LA 30

**Au Frère Gabriel Drolin.** [À Marseille, juillet 1712] \*

À Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une des écoles du Pape, proche les Capucins. À Rome.

\* Le voyage à Rome, remis à cause de l'évêque de Marseille, permet d'avancer l'époque de l'envoi de cette lettre, le chanoine Ricordeau étant parti pour Rome peu après le 8 juin 1712 (Félix-Paul, 158).

### LA 30,1

J'aurais souhaité, mon très cher Frère, vous aller voir et j'étais prêt d'y aller avec un nommé Mr Ricordeau, chanoine d'une collégiale de Troyes qui est allé à Rome, il y a un mois, mais il me survint dans ce temps une affaire ici qui retarda ce voyage \* parce qu'elle était pressée ; elle n'est pas cependant réussie.

\* l'évêque de Marseille lui ayant demandé de prendre possession d'une nouvelle école : "Me voilà revenu de Rome" (Blain CL 8, 94). – Pour M. Ricordeau, voir LA 30,11.

### LA 30,2

Il me sera difficile de vous envoyer un Frère que je n'aie commencé un noviciat en ce pays-ci, que j'y vais commencer incessamment parce qu'on y veut des gens du pays, à cause de la différence qu'il y a de la langue d'avec celle de France.

### LA 30,3

Vous avez raison de ne pas accompagner toujours Mr le comte.

### LA 30,4

Je suis bien aise que Mr le comte vous ait tout payé.

### LA 30,5

Mandez-moi quand j'irai vous voir si je pourrai lui porter des livres et pour quelle somme, parce que je ne veux pas être obligé d'attendre après le paiement.

### LA 30,6

Aussitôt que le noviciat sera en état, je vous irai voir et conférer avec vous.

### LA 30,7

J'ai répondu à toutes vos lettres et à celles du baptistaire sur-le-champ. Je vous ai mandé qu'on avait répondu qu'il fallait pour l'avoir, savoir l'année et le jour de la naissance \*, au moins l'année.

\* L'acte de baptême de Gabriel Drolin, « extrait de naissance » dirions-nous aujourd'hui, était nécessaire pour obtenir sa titularisation comme maître d'une des écoles du Pape.

### LA 30,8

Je vous ai répondu cela, vous devez avoir reçu ma lettre. Si vous me le marquez, je vous l'enverrai aussitôt parce qu'il n'y a que le greffier du bailliage qui a ce registre.

### LA 30,9

Je vous envoie toutes les images qu'on a trouvées à la maison. [CE 14,1,6]

### LA 30,10

Je suis, en Notre Seigneur, Mon très cher Frère, Tout à vous,  
De La Salle.

### LA 30,11

Ce Mr Ricordeau \* est interdit \*\*, je ne sais pourquoi. C'est peut-être pour cela qu'il est allé à Rome. Il ne me l'a pas dit mais je ne vous ai mandé de lui rendre service que parce qu'il me l'a mandé. S'il est encore à Rome, ne faites rien pour lui que prudemment.

\* Fabien Ricordeau de Clarence, né en 1645 dans le diocèse du Mans, a été ordonné prêtre en 1691 : il est devenu chanoine de la collégiale Saint-Étienne de Troyes le 1<sup>er</sup> novembre 1698. Son nom disparaît des registres du chapitre entre le 26 avril 1712 et le 14 mars 1713. Peut-être a-t-il été le “bouc émissaire” des difficultés des chanoines avec leur évêque, Mgr Denis-François de Bouthillier de Chavigny (Félix-Paul, 158).

\*\* *interdire* : se dit absolument d'une Sentence, par laquelle on défend aux Ecclésiastiques l'exercice de leurs Ordres, et la célébration des Sacrements et du Service Divin (Académie, 1762).

### LA 30,12

Je ne lui ai pas donné de lettres pour autres que pour vous quoiqu'il m'en pressât, parce que je n'ai pas voulu m'embarrasser, ne sachant ni ses affaires ni ses desseins.

### LA 31 Au Frère Gabriel Drolin. À Marseille, le 16 décembre 1712

À Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, maître d'une des écoles de Notre Saint Père le Pape, proche les Capucins. À Rome.

#### LA 31,1

Il me semble, mon très cher Frère, que vous n'auriez pas dû tant prêter et avancer d'argent à Mr le comte : cela ne convient pas, surtout à nous autres. Vous n'auriez pas dû même lui rien prêter. [FD 1,44]

#### LA 31,2

Je ne puis que vous dire là-dessus que la chose est faite, c'est à vous à consulter avant que de faire les choses et non pas après qu'elles sont faites. Si vous me l'aviez demandé auparavant, je vous aurais répondu de ne lui rien prêter.

#### LA 31,3

Voilà seulement la troisième lettre depuis le départ de Mr Ricordeau et j'y ai répondu à toutes : à la 1<sup>ère</sup>, par Mr le vicaire de Saint-Martial de Paris, à la 2<sup>e</sup>, par la poste, et voici la réponse à la troisième. J'ai fait réponse à toutes vos lettres depuis que je suis en ce pays-ci.

#### LA 31,4

Je pense bien à vous envoyer un second, mais ce ne pourra être qu'après Pâques.

#### LA 31,5

Est-il vrai que vous portez une longue robe \* et un long manteau, comme me l'a dit Mr Ricordeau, qui est revenu dans les galères du Pape ?

\* L'habit des Frères s'arrête à 6 pouces du sol (FD 2,2), soit 16 cm. Frère Gabriel porte l'habit long ecclésiastique. La Bulle d'approbation (18°) fera descendre l'habit “presque jusqu'aux talons”.

#### LA 31,6

Si cela est, comment voulez-vous que fasse un second avec vous, car il faut que les deux soient vêtus de même et portent l'habit de la Communauté.

#### LA 31,7

Vous avez, dit-on, un fort petit chapeau \*. MMrs de Saint-Lazare ne changent pas de chapeau en Italie.

\* Les chapeaux auront 6 pouces de largeur et 4 pouces et demi de hauteur [FD 2,10] : la largeur sera réduite à 5 pouces et demi par le Chapitre de 1720. Les bords relevés formeront le tricorne.

#### LA 31,8

Je serais bien aise qu'un second servît à vous retirer des fréquentes pratiques \* avec le monde, que la pension du Pape passât à lui.

\* *Pratique* se dit ordinairement de l'usage du monde, des coutumes, des modes, des choses à quoi on s'applique (Trévoux).

#### LA 31,9

Je regarde en effet ce qui est commencé à Rome comme quelque chose de conséquence, mais il faut attendre que le noviciat que j'ai commencé ici depuis quatre mois soit bien formé, soit pour vous aller voir, soit pour vous envoyer quelqu'un qui sera tiré de ce pays-ci \*.

\* Le provençal est plus proche de l'italien que le français.

### LA 31,10

Il me semble que vous ne devez pas facilement vous défaire de Mr le comte \*.

\* Il semble que Frère Gabriel souhaitait signifier son congé au comte Joseph Miaczinski dès le nouvel An, alors que le Frère qui viendrait de Provence ne serait pas là avant Pâques (Félix-Paul 164) : la pension du comte améliore les finances du Frère Gabriel.

### LA 31,11

Mr Ricordeau m'a dit qu'il vous avait vendu pour six testons un cordon d'or qui lui avait coûté plus d'un louis d'or \*.

\* Le *teston* romain valait 30 baïoques ; le cordon a donc été vendu 180 baïoques, équivalant à 9 livres françaises. Le *louis d'or* (théoriquement de 5 livres) désignait en pratique le "double" (de 11 livres).

### LA 31,12

Ce n'est pas un homme sur lequel on doit beaucoup compter. Il était interdit, a-t-il été réhabilité à Rome ? Je crois qu'il y allait pour cela.

### LA 31,13

Je ne me serais pas voulu intéresser pour lui. Il a été même fâché de ce que je ne lui avais pas voulu procurer des lettres ici, mais je n'avais garde, lui ne me voulant pas dire le sujet pour lequel il allait à Rome et sachant qu'il avait été interdit par son évêque que j'estime et honore beaucoup. Il me semble qu'on m'a dit qu'il avait dit la sainte messe ici \*.

\* cf. La note de LA 30,11 – voir LI 118,2

### LA 31,14

Il y a aussi un prêtre que j'ai placé, qui a demeuré du temps chez nous, qui est interdit pour avoir été à la guerre depuis qu'il est prêtre et qui a présentement cinquante-quatre ou cinquante-cinq ans. [CL 8, 341]

### LA 31,15

S'il demandait sa réhabilitation, soit par un banquier, soit par lui-même, je vous prie de déclarer, où il faut s'adresser, qu'on ne lui accorde pas et qu'on entende mes raisons auparavant \*.

\* *de déclarer... qu'on ne lui accorde pas sa réhabilitation avant d'avoir entendu mes raisons.*

### LA 31,16

Il est du diocèse de Rouen. Ce n'est pas un bien ni pour lui ni pour l'Église qu'il soit réhabilité. Il se nomme, ce me semble, Mr Celisier ; il est de Rouen même, car il a changé son nom et a gardé son nom de guerre qui est de Saint-Georges.

### LA 31,17

Mr Ricordeau m'a dit qu'il y a un maître d'une des écoles du Pape, qui est fort vieux, dont un Frère pourra facilement avoir l'école, et qu'il n'y a que trois écoles du Pape dans Rome. Cela est-il vrai ?

### LA 31,18

Il m'a dit aussi que vous n'aviez pas trente écoliers et que vous n'étiez pas assidu à votre école. [LA 28,28]

### LA 31,19

C'était un bien que vous allassiez faire le catéchisme aux pauvres français des deux hôpitaux que vous m'aviez marqués et il serait à propos de continuer cette pratique.

### LA 31,20

Mr Ricordeau parle bien mal de dire que les Frères de Troyes se sont pensé battre \*.

\* LA 40,3 laisse penser que Frère Albert est à Troyes fin 1710. Peut-être y est-il encore quand M. Ricordeau quitte Troyes en avril 1712.

### LA 31,21

Il dit que vous ne lui avez donné à manger qu'une fois quoique vous disiez sept ou huit. Je ne lui en ai donné qu'une fois en allant et ne lui en ai point donné en revenant. Il aurait cependant voulu venir souvent ici pour cela.

### LA 31,22

D'où vient donc qu'on a parlé de moi à la reine de Pologne \* ?

\* D'origine française, Marie-Casimire de la Grange avait épousé en secondes noces Jean Sobieski qui, élu en 1674 roi de Pologne, avait pris le nom de Jean III et était mort en 1696.

L'ex "reine de Pologne" s'est installée à Rome en 1699 puis est partie en avril 1710 à Marseille avec les galères du Pape [LA 29,1]

### LA 31,23

Ma venue aura été longtemps retardée.

### LA 31,24

Je vous prie de prier Dieu pour nous et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.  
De La Salle.

à Marseille, ce 16<sup>e</sup> décembre 1712.

### LA 31,25

Mr le comte me demande pour deux cents francs de livres et autres choses et je ne puis lui rien ni porter ni envoyer que je ne sois assuré d'en recevoir l'argent en arrivant.

### LA 32 Au Frère Gabriel Drolin. À Saint-Yon, le 5 décembre 1716

À Monsieur, Monsieur Gabrieli Drolini, proche les Capucins. À Rome.

### LA 32,1

C'a été bien malgré moi, mon très cher Frère, que je ne vous ai point écrit depuis si longtemps. Je vous ai écrit plusieurs fois sans avoir reçu réponse de vous. Je crois que c'est qu'on a intercepté mes lettres comme j'ai su qu'on en a intercepté de vous à moi. [LA 28,19]

### LA 32,2

J'ai eu beaucoup d'affaires fâcheuses depuis ce temps, et je suis présentement en une maison d'un faubourg de Rouen, nommé St-Yon, où est le noviciat.

### LA 32,3

Je vous assure que j'ai bien de la tendresse et de l'affection pour vous, et que je prie souvent Dieu pour vous.

### LA 32,4

Vous pourrez m'écrire quand vous voudrez. J'espère que le Frère qui est à Avignon présentement \* sera fidèle à m'envoyer vos lettres, car il est fort sage et je vous y répondrai.

\* Frère Timothée (n° 23 du Catalogue des Frères) est à Avignon depuis 1713.

### LA 32,5

Depuis près de dix mois, j'ai été infirme \* dans cette maison dans laquelle je suis depuis un an.

\* Cette affirmation cadre mal avec Blain qui place au milieu de l'année un voyage à Calais et Boulogne, à la demande du Frère Barthélemy (CL 8, 130).

### LA 32,6

Les affaires de Mgr l'archevêque de Paris \* causent du trouble parmi les évêques. Je ne sais ce qu'on en pense à Rome.

\* Louis de Noailles, archevêque de Paris en 1695, cardinal en 1700, se retranchait derrière les privilèges de l'Église de France pour ne pas recevoir sans commentaires la Bulle *Unigenitus* du 8 septembre 1713. En quittant Paris pour Saint-Yon en octobre 1715, M. de La Salle avait préféré ne pas lui rendre visite (CL 8, 127).

### LA 32,7

J'ai été bien consolé de votre dernière et la continuation de votre affection et de votre bon cœur m'a fait bien du plaisir.

### LA 32,8

Faites-nous savoir, je vous prie, comment vont vos affaires.

### LA 32,9

Je pensais ces vacances à vous envoyer un Frère \* qui a été à Rome et qui sait un peu l'italien et qui est fort sage et bon maître, mais nous l'avons employé ailleurs, croyant que l'utilité dont il serait dans ce lieu était d'une grande conséquence.

\* Peut-être s'agit-il du Frère Irénée (n° 106 du Catalogue des Frères ; LI 39), qui avait fait le pèlerinage à Rome et à Lorette avant de demander en 1714 son admission parmi les Frères. Associé au Frère Barthélemy, son utilité comme formateur des novices se révélera pleinement quand il lui succèdera à la tête du noviciat de Saint-Yon.

### LA 32,10

Les Frères se disposent pour faire une assemblée depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte \* pour régler beaucoup de choses touchant les Règles et la conduite de l'Institut.

\* En fait le Chapitre se tiendra de la Pentecôte à la Trinité 1717.

### LA 32,11

Je vous prie, donnez votre consentement pour tout ce qui sera arrêté dans cette assemblée par les principaux Frères de la Société \*.

\* Cette demande complète la démarche du Frère Barthélemy, chargé le 4 décembre 1716 par les Frères de Rouen et de Saint-Yon de recueillir l'adhésion des Frères des maisons françaises. Il y aura 16 Capitulants, M. de La Salle n'ayant pas siégé.

### LA 32,12

Je crois que vous continuez toujours vos écoles. Faites-moi, je vous prie, savoir combien il y a d'écoliers.

### LA 32,13

Votre neveu est venu me voir, me disant qu'il voulait être Frère et qu'il avait été vous voir et que vous alliez être prêtre. Comme il est léger, je l'ai renvoyé pour y penser et je n'en ai point ouï de nouvelles depuis.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

à St-Yon, faubourg de Rouen, ce 5<sup>e</sup> décembre 1716.

### LA 33 Au Frère Hubert. Le 5 mai 1702

Frère Hubert \*.

ce 5<sup>e</sup> Mai 1702.

\* Gilles Gérard, né fin décembre 1683 à Romagne (Meuse), diocèse de Reims, est entré dans la Société en avril 1700 (n° 18 du Catalogue des Frères). On ne sait en quelle maison il est en mai 1702 : il a 18 ans et demi.

### LA 33,1

L'un de vos premiers soins, mon très cher Frère, devrait être de vous appliquer dans l'oraison et dans l'école, car ce sont vos deux principales occupations et celles dont vous rendrez un plus grand compte à Dieu.

### LA 33,2

Il faut, mon très cher Frère, que vous vous laissiez conduire comme un enfant d'obéissance qui n'a autre vue que d'obéir et, en obéissant, de faire la volonté de Dieu.

### LA 33,3

Prenez bien garde de ne jamais vous servir de ces termes : "Je veux", ou : "Je ne veux pas" ; ou : "Il faut". Ce sont des termes et manières de parler qui sont horribles et qui ne peuvent que retirer les grâces de Dieu, qu'il n'accorde qu'à ceux qui n'ont point d'autre volonté que la sienne, puisqu'il n'y a que la propre volonté qui conduise en enfer, comme le dit saint Bernard. [R 13,13,3]

### LA 33,4

Quand vous aurez des peines d'esprit, déclarez-les à votre Directeur et vous verrez que Dieu vous bénira et vous fera la grâce ou de les supporter pour son amour ou qu'il vous les ôtera. [MF 19]

### LA 33,5

Prenez bien garde de ne vous pas laisser aller à agir par humeur car de telles actions sont en horreur à Dieu.

### LA 33,6

La principale vertu à laquelle vous devez vous appliquer est l'obéissance.

### LA 33,7

Abandonnez-vous beaucoup dans l'oraison à la conduite de Dieu et témoignez-lui souvent que vous ne voulez que l'accomplissement de sa sainte volonté.

### LA 33,8

C'est en son saint amour que je suis, mon très cher Frère,  
Tout à vous, De La Salle.

**LA 34**      **Au Frère [Hubert]. À Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1706**

à Paris, ce 1<sup>er</sup> Juin 1706.

**LA 34,1**

J'ai eu bien de la consolation d'apprendre par votre dernière, mon très cher Frère, que vous êtes dans la disposition d'un entier abandon.

**LA 34,2**

Je ne sais pas pourquoi vous êtes dans l'incertitude de votre vocation \*.

\* Frère Hubert a maintenant 22 ans et demi, et vient de prendre la direction des Frères de Laon : le Frère Clément (LA 34,31 ; n° 17 dans le Catalogue des Frères, CL 3), son compatriote de Romagne-sous-Montfaucon, est entré au noviciat de Paris le 20 avril 1700 en même temps que lui.

**LA 34,3**

À l'égard des vœux \*, ce n'est pas à moi à vous déterminer là-dessus, votre détermination doit venir de vous-même. Comme vous me demandez mon sentiment, je vous dirai que je ne vois rien qui y puisse mettre obstacle de votre côté.

\* Peut-être s'agit-il de vœux temporaires. On ne sait à quelle date le Frère Hubert a fait vœu pour toute sa vie (n° 18 dans le Catalogue des Frères) : il renouvellera ses vœux le 23 mai 1717 à l'issue de l'Assemblée des principaux Frères (CL 3, 21).

**LA 34,4**

Il faut suivre la Règle le jeudi, jour de congé, le matin. [RC 10,13 ; RC 29,4-8]

**LA 34,5**

Il ne faut jamais lire \* pendant la sainte messe à laquelle on assiste avec les écoliers.

\* pas lire dans son missel, mais surveiller [CE 8,4,3 ; CE 8,4,5]

**LA 34,6**

Ne vous embarrassez pas des tentations d'impureté ni des mouvements ; tâchez de penser à autre chose. [LI 39,1]

**LA 34,7**

Quand vous vous sentez porté dans l'école à l'impatience, demeurez quelque temps sans agir et sans parler jusqu'à ce que ce mouvement soit passé.

**LA 34,8**

Ayez bien soin d'être toujours grave dans l'école ; de là dépend beaucoup l'ordre de l'école. [R 5]

**LA 34,9**

Ayez soin qu'on continue à parler de bonnes choses dans les récréations et prenez garde qu'on n'y dise rien d'inutile. [R 14,10,2 ; R 14,11,1]

**LA 34,10**

Ayez toujours quelque vue de Dieu dans vos actions ; cela est de conséquence pour les faire chrétiennement. [LC 9,7]

**LA 34,11**

Soyez fidèle à suivre la méthode dans l'oraison. [R 7]

**LA 34,12**

Faites en sorte que le Frère Clément se porte tout à fait bien. [LC 9,1]

**LA 34,13**

Je vous prie qu'on ne fasse plus rien faire ni pour récompense ni pour autre chose sans ordre.

**LA 34,14**

Vous avez bien fait de ne pas faire les commissions que le Frère Cassien vous avait données. Il ne faut point de toutes ces visites-là chez nous.

**LA 34,15**

Quand il n'y a plus que quelques jours jusqu'à la lettre du mois \*, il ne faut pas écrire si ce n'est dans une extrémité.

\* « Les Frères écriront au commencement de chaque mois au Supérieur de l'Institut » (Règles de 1705 et Blain CL 7, 315). Puis, à partir de 1717, seul le Frère Directeur écrit tous les mois [RC 25,1] et les autres Frères tous les deux mois.

### LA 34,16

Il ne faut pas que Frère Robert revienne à Paris \*.

\* L'arrêt du 19 mars 1706, à la requête des maîtres écrivains, condamnait 18 Frères enseignant à Paris. Parmi eux un Nobert, qu'on peut lire Norbert ou Robert. Pour éviter toute nouvelle poursuite, Jean-Baptiste de La Salle les éloigna de la capitale. Frère Robert (voir LI 53 ; LA 54...) est à contre cœur à Laon ; il sera à Darnétal en 1708 avec Frère Denis (LA 11 et 12).

### LA 34,17

Il ne faut pas accommoder le jardin pendant la récréation si ce n'est qu'on emploie un [jour] \* pour arroser, encore le Frère servant \*\* peut-il le faire ; il vaut mieux que ce soit un jardinier qui accommode le jardin.

\* Félix-Paul, 188 ajoute ce mot.

\*\* Laon comportant 6 Frères cités dans la lettre, il est compréhensible qu'il y ait un Frère servant.

### LA 34,18

Il n'y a rien que vous ne deviez faire pour faire bien aller vos écoles et particulièrement la vôtre.

### LA 34,19

Il faut bien se garder que les Frères s'y parlent ensemble. [RC 9,10 ; RC 9,15]

### LA 34,20

Assurez-vous que votre âme m'est très chère et que j'en aurai soin, mais pour ce qui est d'une confession générale, les raisons que vous m'apportez ne sont pas suffisantes pour vous y obliger ; vous ne pouvez en effet mieux faire que de vous abandonner entre les mains de vos Supérieurs.

### LA 34,21

Apparemment que vous parlez aux Frères du Frère Charles \*, puisque ceux qui ne le connaissent pas parlent de lui ; cela est très mal. [RC 20,9,4 ; RC 6,6]

\* Michel Crest, né en 1674 dans le diocèse de Grenoble et entré vers 1700 (n° 11 dans le Catalogue des Frères).

### LA 34,22

Il ne faut pas que les tentations d'impureté que vous avez vous troublent l'esprit, elles ne doivent pas vous empêcher de communier.

### LA 34,23

Proposez-moi tout ce que vous jugerez à propos touchant la conduite \*, je tâcherai de vous y aider.

\* Le sens de cette expression, qui juxtapose deux expressions semblables, n'est pas clair.

### LA 34,24

Il ne faut jamais porter des torches ni à St-Martin \* ni nulle part ailleurs. Si cela s'est fait il y a un an, on ne m'en a encore parlé ni écrit ; mandez-moi qui est-ce qui était Directeur pendant ce temps \*\*.

\* Torches portées à Laon lors de la procession de la Fête-Dieu ; l'abbaye prémontrée de Saint-Martin, dès la fondation de l'école, s'était engagée à fournir la nourriture des Frères.

\*\* Cf. FD 1,6. Ce serait un Frère Louis, natif de Reims, Directeur à Laon de septembre 1704 à janvier 1706, qui mourra à Rouen en 1709 à 25 ans.

### LA 34,25

Il n'est point vrai que les Frères servants ne fassent point de neuvaine. Si le Frère Isidore \* n'en a point fait, qu'il en fasse une.

\* CL 3, p. 19, reproduit la profession perpétuelle, comme Frère de classe, en 1705, du Frère Isidore, Gaspard Théodore Lambert. C'est le Frère Isidore de l'arrêt du 19 mars 1706, à Paris. Tout récemment arrivé à Laon, sans doute comme surnuméraire, il semble chargé du temporel et LA 34,29 parle de sa classe (*école*), avec le Frère Étienne.

### LA 34,26

Suivez l'avis de M. le curé de Saint-Pierre \* de tenir ferme à faire venir les écoliers à l'heure quand vous n'en devriez avoir que quatre, aussi bien pour les autres classes que pour la vôtre. [cf. LC 9,10]

\* Le curé de Saint-Pierre-le-Vieil, à Laon, qui avait appelé les Frères, M. Guyart, devenu chanoine de Notre-Dame, était alors remplacé comme curé par son neveu, M. Gudvert.

### LA 34,27

Prenez garde, je vous prie, que les récréations se passent bien. Vous savez qu'y rire légèrement \*, cela ne convient pas chez nous. C'est une des choses sur lesquelles vous devez le plus veiller que la récréation ; vous faites bien de faire s'observer la Règle exactement. [RC 6]

\* *inconsidérément*

### LA 34,28

Je ne demande pas mieux que de contribuer à mettre ordre à votre intérieur en vous donnant des avis selon ce que vous m'écrivez.

### LA 34,29

On dit que l'école du Frère Étienne \* et du Frère Isidore se détruisent bien, prenez-y garde, je vous prie. [LC 9,9]

\* Félix-Paul, 194, signale un Frère Étienne, natif de Paris, rappelé au noviciat de Saint-Yon vers 1708 et sorti peu après sa profession. – Le texte met bien *l'école... se détruisent*, sans doute parce que *école* signifie souvent *classe* et s'emploie alors au pluriel. On ne sait pas si chacun des deux Frères a une classe ou s'ils s'en partagent une – Frère Isidore, Théodore Lambert, paraissant ici être Frère servant, a fait vœu pour toute sa vie en 1705 (CL 3, 19).

### LA 34,30

Faites rendre compte aux Frères de leur conduite et de leur conscience \*.

\* LC 9,11 ; RC 5,14 dans le texte dit de 1705 ; FD 1,32.

### LA 34,31

Le Frère Clément \* dit qu'on l'avertit \*\* qu'il va au réfectoire en un autre temps pour y manger, qu'il boit du vin d'absinthe, etc. Ce ne sont pas là des choses à avertir dans les avertissements puisque cela ne peut pas se faire sans ordre du Directeur.

\* LC 9,12

\*\* Il s'agit de l'avertissement hebdomadaire des défauts, RC 5,9 : "Le Frère directeur ne permettra pas... qu'un Frère avertisse... de ce qui regarde le manger ni les autres besoins du corps" (RC 5,12).

### LA 34,32

Il faut que le travail n'empêche pas le Frère Isidore d'étudier son catéchisme car il lui est plus nécessaire de le savoir que de travailler. Il me semble aussi qu'il n'est pas à propos qu'il travaille pendant la grande récréation des jeudis.

### LA 34,33

Faites en sorte que votre maison se conduise tout à fait dans la régularité.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 35 Au Frère Hubert. À Paris, le 30 janvier 1708

À mon très cher, Mon très cher Frère Hubert, aux écoles chrétiennes, à Guise.  
à Paris, ce 30<sup>e</sup> janvier 1708.

### LA 35,1

Je suis surpris, mon très cher Frère, que vous m'ayez écrit une lettre datée du 24<sup>e</sup>, m'en ayant écrit une le 19 et me devant écrire au commencement du mois. Vous voyez bien que vous vous inquiétez trop l'esprit.

### LA 35,2

Il est vrai qu'il n'y a pas trop de plaisir de rester dans une maison où il n'y a pas de régularité, mais il faut que vous fassiez en sorte d'y en avoir jusqu'à ce que j'aie moyen de changer les Frères.

Vous savez que la régularité dépend en grande partie de celui qui conduit.

### LA 35,3

Il est vrai que le Frère Alphonse \* est difficile quelquefois, mais il faut faire en sorte de le rendre plus docile. Mandez-moi ses défauts plus en particulier \*\* et je lui ferai faire son devoir.

\* Pierre Marie, né en 1683 près de Chartres, est entré dans la Communauté le 26 juin 1700, deux mois après le Frère Hubert (n° 20 dans le Catalogue des Frères). Il s'occupe de la cuisine (LA 35,12).

\*\* Cf. Le 4<sup>e</sup> Mémoire pour les Frères Directeurs : *Ensuite, il rendra compte de chacun des Frères en particulier* (Circ.335, 172).

#### LA 35,4

Il me semble que vous parlez d'une manière trop peu sage et trop peu soumise et il est difficile que Dieu bénisse cette manière.

#### LA 35,5

Je suis bien aise que vous aimiez la régularité et je vous aiderai autant que je pourrai à vous la faire observer, mais je ne suis pas en état ni le maître de changer avant Pâques \*. J'y penserai cependant devant Dieu d'ici à quelque temps.

\* Pâques est en 1708 le 8 avril.

#### LA 35,6

C'est un grand mal de ne se pas faire de violence pour chasser les pensées vagabondes qui passent par l'esprit et pour bien faire oraison.

#### LA 35,7

Je suis surpris qu'après m'avoir mandé par votre première lettre que vous restiez où vous êtes tant qu'il me plaira et que vous vous abandonnez entre mes mains pour faire de vous tout ce qu'il me plaira, qui est la meilleure disposition dans laquelle vous puissiez être, et que cinq jours après vous m'écriviez tout le contraire.

#### LA 35,8

Il faut que vous ayez l'esprit bien inconstant. Comme c'est tentation, vous devez tâcher de la reconnaître et de vous humilier d'une telle faiblesse et que la connaissance que vous en aurez vous fasse prendre la résolution de ne jamais suivre les saillies de votre esprit, ce qui est bien de conséquence pour vous.

#### LA 35,9

Recourez beaucoup à Dieu et vous trouverez qu'il vous aidera tant pour la régularité que pour la soumission et pour la stabilité de votre esprit, qui sont toutes choses que vous devez tâcher de vous procurer et de beaucoup demander à Dieu.

#### LA 35,10

Il faut que je travaille avec vous et que vous tâchiez de \* vivre autrement que vous ne vivez et surtout à \* faire mieux oraison et à \* être tout à fait assidu à vos exercices, car c'est à quoi vous devez le plus travailler et ce dont vous n'avez pas assez de soin.

\* Le verbe *tâcher* se construisait avec *de* et aussi avec *à*.

#### LA 35,11

S'il faut aller quelque part, envoyez-y un Frère et demeurez à votre place dans les exercices et vous me rendrez compte combien de fois vous vous en serez absenté et pour quelle raison : et n'y manquez pas, je vous prie, dans la lettre du mois, car le premier soin que doit avoir celui qui conduit est d'être le premier à tout. [FD 1,9]

#### LA 35,12

Vous allez à la cuisine causer avec le Frère Alphonse.

C'est ce qui engendre la familiarité et ce qui fait qu'il n'a point de respect pour vous. Vous ne me mandez pas les choses au quart \*.

S'il faut aller dans la cuisine, envoyez-y un Frère et restez à l'exercice.

\* *mander* signifie aussi : écrire à quelqu'un, lui envoyer un message pour lui faire savoir quelque chose (Trévoux). On dirait aujourd'hui : Vous ne m'en dites pas même le quart !

#### LA 35,13

Il n'y aura d'ordre dans votre école qu'autant que vous y serez sans action et sans parole. Gardez-vous bien de frapper les écoliers avec la main ou avec autre chose.

#### LA 35,14

C'est une bien grande faute, aussi bien que de rire pendant les repas.

Quand vous avez commis une faute pareille et capable de donner du scandale, vous en accusez-vous ? Vous savez bien que selon la Règle, vous ne devez pas manquer de le faire. [FD 1,20]

### LA 35,15

Je ne sais si vous [dites] \* les prières vocales aussi doucement qu'on les dit ici. Cela [est] \* de conséquence pour s'y procurer de l'attention.

\* Le papier est déchiré sur le bord, et ces mots sont suppléés par le Frère Félix-Paul.

### LA 35,16

Si Frère Antonin \* n'a pas de confiance en vous, c'est parce que vous [ne] \*\* l'attirez pas par votre retenue, [votre] \*\* gravité et votre régularité. Vous n'êtes ni assez sage ni assez régulier, ce qui n'attire que le mépris des autres.

\* Né à Paris en 1685, entré en mai 1705, Gervais Dubrecq (n° 41 dans le Catalogue des Frères) a 23 ans et le Frère Hubert 25.

\*\* Félix-Paul ajoute ces deux mots.

### LA 35,17

Priez beaucoup pour la régularité de votre maison et pour vos Frères quand ils ne font pas leur devoir ou qu'ils ont quelque peine, pour demander à Dieu les lumières nécessaires pour vous bien conduire dans ces occasions.

### LA 35,18

Je prie Dieu de vous faire la grâce de les bien édifier et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

**LA 36**      **Au Frère [Hubert]. Le 18 avril [1708]**  
ce 18<sup>e</sup> avril.

### LA 36,1

Je réponds à vos deux lettres, mon très cher Frère, dont je viens de recevoir la dernière.

### LA 36,2

Je remercie Dieu de ce qu'il vous a donné la fidélité de me déclarer simplement la faute que vous avez faite d'écrire à votre mère et Mr Lalement. Vous voyez bien que la faute est grande et d'un bien mauvais exemple. Il faut que vous travailliez à mourir au monde qui doit être mort pour vous.

[RC 14,3]

### LA 36,3

Soyez une autre fois exact à ne rien faire sans permission et à dire d'abord \* simplement les fautes que vous aurez faites. Il ne suffit pas de me dire en général que vous avez fait des fautes à Guise que vous n'avez pas faites ailleurs, il faut me dire quelles sont ces fautes.

\* aussitôt

### LA 36,4

Le confesseur jugeant à propos que vous restiez à Guise, il faut que vous y restiez. Il n'y a plus que trois mois jusqu'aux vacances, nous réglerons tout dans ce temps-là.

### LA 36,5

Je suis bien aise que vous me disiez votre pensée et en même temps que vous soyez bien soumis et bien abandonné.

### LA 36,6

Marquez-moi donc en quoi et comment vous n'avez jamais été si irrégulier que vous avez été à Guise.

### LA 36,7

Ayez pour l'amour de Dieu bien soin du son de la cloche, c'est une chose de conséquence.

### LA 36,8

Il me semble que les Frères ne doivent pas aller les jours ouvriers au catéchisme de la paroisse. [LA 18,16]

### LA 36,9

Veillez, je vous prie, sur le silence dans votre maison.

### LA 36,10

Je ne sais pas pourquoi vous êtes si irrégulier dans les récréations. Vous devriez prendre grand soin de vous en corriger. Vous savez de quelle conséquence il est de bien passer les récréations et que c'est la régularité qui attire la bénédiction de Dieu sur une maison. [R 4,2 ; RC 16,8]

### LA 36,11

Il me semble que ce n'est point à vous à faire la cuisine, c'est au Frère Antonin. [LA 35,16]

### LA 36,12

Il faut que les exercices ne manquent point. Vous en avez peu et vous pourrez les faire assidûment vous deux et le Frère Isidore \*. [LA 34,25]

\* Pâques 1708 (LA 35,5) est le 8 avril, et cette lettre est écrite 10 jours plus tard : le Frère Isidore (LA 34,29) a remplacé à Guise le Frère Alphonse (LA 35,3).

### LA 36,13

Quand on n'avertit guère des défauts, c'est souvent une marque qu'il n'y a guère de régularité dans la maison. [RC 5,9]

### LA 36,14

Il faut que vous soyez plus exact à reprendre les Frères de leurs fautes.

### LA 36,15

Ne souffrez point que les Frères raisonnent ni répliquent quand on leur commande une chose.

### LA 36,16

Il faut même que vous les éprouviez sur l'obéissance et que vous la leur fassiez bien pratiquer.

### LA 36,17

Il faut exciter le Frère Antonin à être bien ouvert à dire tout simplement.

### LA 36,18

Je ne sais pas ce que vous appelez de la farce et si c'est qu'on vend cela tout fait, aussi bien que des vitelots \*.

\* Les *vitelots* sont une espèce de pâtisserie ou de ragoût ; la *farce* est un assaisonnement de viande hachée menue avec herbes, œufs, épices.

### LA 36,19

Engagez vos Frères et tenez ferme à ce qu'ils ne fassent pas leur propre volonté.

### LA 36,20

Qu'on ne manque pas à la lecture spirituelle.

### LA 36,21

Ayez soin de vous bien appliquer à l'oraison. Vous savez que de cet exercice dépend la bénédiction que Dieu répand sur les autres et qu'il sert à attirer ses grâces sur nous. [RC 4,1]

### LA 36,22

Marquez-moi en détail ce qui est cause que vous n'avez pas de repos de conscience.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous,

De La Salle.

## LA 37 Au Frère [Hubert]. Le 20 juillet [1709]

### LA 37,1

Ce que Mr Binet a dit au Frère Hyacinthe \* touchant les desseins de Mgr l'évêque de Chartres, Mgr me l'a dit à moi-même. Il nous veut loger dans la maison de St-Vincent, qui serait très mal commode et dans laquelle il n'y a ni cour ni jardin et où il me paraît que vous seriez fort mal. Frère Hyacinthe dit le contraire.

\* Né près de Blois en 1669 et entré en mai 1701, Gentien Gastignon (Frère Hyacinthe, n° 25 dans le Catalogue des Frères) a donc près de 40 ans, alors que le Frère Hubert en a moins de 26. – Un chanoine, Jean Binet, est mort à Chartres en 1710 à l'âge de 36 ans.

### LA 37,2

Il faut, ce me semble, prier Dieu et le faire prier par vos écoliers en faisant continuer les litanies par les écoliers et en envoyant tous les dimanches et jours de fêtes et jeudis, jours de congé, deux Frères communier à Notre-Dame, à la chapelle de la sainte Vierge, à l'intention que les desseins de Mgr ne s'exécutent pas et que ce qui sera le plus grand bien s'exécute tant pour votre logement que pour la

multiplication des écoles et des écoliers ; et que personne de chez vous ne s'avance pour cela : laissez faire Dieu pour l'exécution.

### LA 37,3

Il n'était pas nécessaire que Frère Hyacinthe m'écrivît avant vous ni, comme je crois, qu'il vînt ici. Il suffisait de m'écrire.

J'avais écrit ce qui est dessus avant son arrivée.

### LA 37,4

Je parlai avant-hier à Mr l'abbé de Gergy \* qui me promit d'écrire hier pour cela à Mgr de Chartres. S'il vous envoie quérir, vous lui direz qu'il viendra bientôt ici et que, comme ce n'est que pour le mois d'octobre, j'aurai l'honneur de lui en parler quand il sera ici ou à St-Cyr \*\*.

\* Jean-Baptiste Languet de Gergy était vicaire de la paroisse Saint-Sulpice à Paris depuis 1704. C'est lui qui fut chargé de tenir les registres d'admission des élèves, suite au procès gagné par les maîtres écrivains (Blain CL 8, 43). Il remplacera M. de la Chétardye à la mort de celui-ci, en 1714.

\*\* Mgr Paul Godet des Marais allait fréquemment à l'abbaye royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, village du vaste diocèse de Chartres à une lieue de Versailles : Mme de Maintenon y organisait l'éducation gratuite de demoiselles de la noblesse, filles d'officiers pauvres. La rencontre prévue pour octobre n'aura pas lieu, Mgr de Chartres mourant le 26 septembre 1709.

### LA 37,5

Vous avez tort de demander pour beaucoup d'argent d'images surtout dans une année comme celle dans laquelle nous sommes où on n'a pas de pain. Je vous prie, ne vous adressez point pour choses pareilles au Frère Athanase \*.

\* Jean Richer a fait vœu pour toute sa vie en 1699 (CL 3, 17) ; il est Directeur à Chartres en 1705, au moment de l'épidémie de pourpre (cf. LA 18,3). – Cette année où on n'a pas de pain, c'est 1709, qui connaît un terrible hiver : la famine est telle qu'une loi martiale punit de mort les accapareurs de blé. À Chartres, le pain coûte en juin 5 fois son prix habituel.

### LA 37,6

À l'égard de ce que Mgr l'évêque de Chartres vous a dit qu'on me demande des Frères en plusieurs endroits, cela est vrai, mais ce sont des maisons de deux qu'on veut établir, qui ne nous accommodent point. Je n'en veux point, elles perdraient notre Communauté.

### LA 37,7

Ne vous arrêtez point \*, je vous prie, à tant parler aux Frères ; à moins que vous n'y preniez garde, vous perdrez vos exercices pour leur parler et c'est ce qu'il ne faut point.

\* *S'arrêter* : S'amuser ; employer tout son temps à une chose (Trévoux).

### LA 37,8

Je sais bien qu'il faut faire rendre compte aux Frères de leur conscience et travailler à les tirer de peine, mais il ne faut pas de ces longs entretiens dans lesquels souvent on parle de quantité de choses extérieures même nuisibles souvent sans y prendre garde. Veillez-y, car j'y veillerai aussi, cet article est plus de conséquence que vous ne pensez.

### LA 37,9

Ne parlez jamais ni en allant à la récréation, ni sur les escaliers, ni en allant et venant dans la maison. [RC 6,3 ; RC 20,9,1]

### LA 37,10

Il faut [que] \* vous et tous les Frères, soyez et soient avertis de leurs défauts. Réglez bien pour cet effet le temps de cet exercice ; il ne faut pas ni que vous lisiez ni que vous écriviez ni que vous parliez à aucun ni que vous fassiez quoi que ce soit pendant cet exercice. Vous devez y mettre, aussi bien que pendant l'accusation, toute votre attention à écouter ce qu'on y dit.

\* mot ajouté par Félix-Paul.

### LA 37,11

Il faut que vous, ou le Frère René, preniez le mercredi pour jour de communion. Je ne sais comment vous l'entendez de communier tous deux du même jour et de quitter tous deux ensemble la maison pour aller à confesse.

Il faudrait qu'il n'allât à confesse que quand les autres y vont et que vous fassiez en sorte d'y aller aussi le même jour que les autres. Toutes ces dévotions-là particulières ne conviennent pas.

#### LA 37,12

Il paraît que vous cherchez beaucoup les commodités du corps. Prenez-y garde, ne proposez rien pour ce qui regarde l'extérieur que vous ne me l'ayez proposé auparavant. Cela est de conséquence et n'écoutez point facilement les Frères sur ce qu'ils vous proposeront ; vous êtes trop aisé là-dessus.

#### LA 37,13

Je prie Dieu que votre maison soit dans l'ordre et dans la régularité, travaillez-y.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous,

De La Salle. ce 20<sup>e</sup> juillet.

#### LA 40 Au Frère [Joseph]. Le 23 décembre [1710]

##### LA 40,1

J'ai reçu votre lettre ce midi, mon très cher Frère.

##### LA 40,2

Je partirai samedi \* pour aller à Troyes. N'en partez pas \*\*, attendez-moi-y. J'y serai lundi et nous conférerons ensemble de tout ce qui regarde les affaires de cette ville et de tout ce que vous me proposez pour ces censes \*\*\* de Reims.

\* Le 23 décembre 1710 est un mardi. Après les fêtes de Noël, le samedi 27, M. de La Salle se mettra en route pour Troyes, qui est à 36 lieues (144 km) de Paris. Les Frères et l'école de Troyes étaient logés dans le presbytère de Saint-Nizier, dont le curé, M. le Bé, qui était en même temps Supérieur du Séminaire, n'avait pas besoin. M. le Bé mort le 15 juillet 1710, son successeur M. Jean Le Jeune, nommé à la cure de Saint-Nizier le 25, veut reprendre le presbytère : il faut donc pourvoir au logement des Frères et des deux classes de l'école. La fermeture temporaire de l'école est prévue (LA 40,5).

\*\* Jean Leroux, Frère Joseph (n° 12 dans le Catalogue des Frères), né dans le diocèse de Laon en 1678 et entré en 1697, est chargé, au moins depuis 1709, de la visite des maisons de l'est, dont Troyes (LA 136), tout en étant alors Directeur de la Maison des Frères de Rouen.

\*\*\* Mot de lecture difficile, préféré à *écoles* par Félix-Paul. Il s'agit de location de terrains ou de maisons pour en toucher le revenu. Le *Testament* de Jean-Baptiste de La Salle (CL 26, 288 et 297-298) en cite plusieurs à Reims.

##### LA 40,3

Ne dites à personne, non pas même au Frère Albert \*, que je doive y aller.

\* Voir LA 16 à 31 ; c'est peut-être à lui que fait allusion LA 31,20 : il y a seulement 2 Frères à Troyes entre 1703 et 1720.

##### LA 40,4

Je ferai en sorte que tout se termine bien et que tout le monde soit content.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous,

De La Salle.

ce 23<sup>e</sup> décembre.

##### LA 40,5

Qu'on n'exécute rien touchant la cessation de ces écoles jusqu'à mon arrivée.

##### LA 40,6

Je vous prie de payer le port de cette lettre à Monsieur Bourgoing \*.

\* Cette phrase est inscrite au dos de la lettre. – Pierre Bourgoing est l'imprimeur de Troyes qui est en train de réimprimer les RB (édition de 1711 signalée par Frère Albert-Valentin, 134).

#### LA 41 Au Frère Joseph. [À Paris], le 6 février [1711]

À mon très cher, Mon très cher Frère Joseph, aux écoles chrétiennes de Reims.

##### LA 41,1

J'ai reçu hier vos trois lettres ensemble, mon très cher Frère, je réponds à la plus pressée.

### LA 41,2

Il paraît qu'il est à propos que Frère Placide \* aille à Guise.

\* Thomas Guyot, né près de Laon en 1691 et entré au noviciat en avril 1710 (n° 73 dans le Catalogue des Frères), n'a pas 20 ans et mourra le 20 décembre 1714 à Rethel.

### LA 41,3

Je fais partir le Frère Fabien avec le petit Frère de Mende \* pour tenir la place du Frère Placide et dans deux ou trois ans, il sera plus en état de profiter du noviciat que présentement et il tiendra bien l'école.

\* Un Frère Fabien est signalé dans l'*Obituaire*, mort à Paris en 1711. – Robert Esbrayat, né à Mende en 1696, fera son noviciat le 15 septembre 1711 sous le nom de Frère Benoît (n° 88 dans le Catalogue des Frères) sans donc attendre les 2 ou 3 ans dont on parle ici.

### LA 41,4

Vous donnerez le cheval au Frère Fabien pour le ramener ici, il sera mardi \* au soir à Reims.

\* Le 6 février 1711 est un mardi : le voyage à pied prendra moins d'une semaine. Paris-Reims fait 34 lieues, soit 136 km. En hiver, les journées sont courtes et l'on fait 20-25 km par jour.

### LA 41,5

Le Frère Dosithée \* ne vous aurait pas écrit si vous ne lui aviez pas écrit le premier, non plus que les Frères de Guise.

\* Claude Longière, riche propriétaire vigneron ayant fait de fortes études classiques, est né en 1671 près de Villefranche, diocèse de Lyon (n° 51 dans le Catalogue des Frères), est entré en 1706, à 35 ans, au noviciat de Saint-Yon en devenant Frère Dosithée et fera vœu pour toute sa vie.

### LA 41,6

Je ne sais pas pourquoi vous écrivez ainsi aux Frères qu'il vous plaît. Cela n'est pas sage. Il ne faut point de ces communications de lettres d'une maison à une autre, cela ne convient pas chez nous. Si vous voulez les empêcher, ne les entreprenez pas vous-même.

### LA 41,7

Il serait à souhaiter que Mr Bourgeois apprît à coudre et à bien faire le poil \*, cela est de conséquence.

\* couper les cheveux, aussi bien que la barbe (Dictionnaire de Trévoux).

### LA 41,8

Je ne sais si un garçon, tailleur de pierre, a été vous voir depuis mon départ. S'il continue à postuler, il faut le remettre après Pâques, mais il ne faut pas qu'ils entrent ensemble \*.

\* Louis Bourgeois, neveu de M. Gudvert, de Laon (n° 83 dans le Catalogue des Frères), est donc postulant, lui aussi. Il fera son noviciat à 15 ans en 1711, devenant Frère Pascal.

### LA 41,9

Je vous prie de faire donner au Frère Remi \* ce dont il a besoin. Il mande au Frère Thomas qu'il a besoin de laine pour lui faire des bas, qu'il n'en a pas, et d'une camisole \*\*.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous,

De La Salle.

ce 6<sup>e</sup> février.

\* L'historique de Rethel signale un Remi Frappant dans la communauté en 1706.

\*\* sorte de gilet ou de chemisette, petit vêtement qu'on porte entre la chemise et le pourpoint pour être plus chaudement vêtu. Chez les Frères, la camisole se porte entre chemise et soutane.

### LA 42

**Au Frère Mathias.** [À Paris], le 3 décembre [1706]

Pour le Frère Mathias \*.

ce 3<sup>e</sup> Décembre.

\* Au-dessus : à Reims, l'an 1706, d'une autre main, qui pourrait être celle du Frère Mathias.

### LA 42,1

Vous êtes le 1<sup>er</sup> à qui j'écris pour ce mois, mon très cher Frère \*.

\* Nous ne connaissons ce Frère Mathias que par les 10 lettres du Fondateur et celle que le Frère Ponce lui envoie d'Avignon le 4 juin 1708. Ces lettres ont été découvertes en 1850 dans le galetas d'une maison à Pernes, à quelques kilomètres d'Avignon (Félix-Paul, 235).

#### LA 42,2

Je ne demande rien plus que de vous soulager dans vos peines, mais vous voyez bien que je ne puis vous y soulager que je ne sache vos peines. Je ne vois pas bien quelles elles sont.

#### LA 42,3

Vous me mandez seulement que vous ne vous portez pas bien. Je ne sais pas si c'est là le seul sujet pour lequel vous me demandez de venir à Paris ou que je vous envoie ailleurs. Faites-moi connaître quelle en est la cause.

#### LA 42,4

Vous ne me mandez presque rien dans vos lettres.

Vous répétez un grand nombre de fois une même chose qu'il suffit d'y dire une fois.

#### LA 42,5

Faites-moi connaître toutes vos peines. Si elles viennent de ce que je ne vous écris pas, je vous écrirai dans la suite toutes les fois que j'écrirai aux Frères, mais faites en sorte, je vous prie, que vos lettres soient mieux écrites et mieux orthographiées, car je ne les puis presque lire.

#### LA 42,6

Continuez à vous entretenir dans l'oraison sur les actes de la préparation. Vous faites bien de vous appliquer particulièrement à vous recueillir intérieurement et à éloigner de vous les distractions.

[EM 1,8 – EM 1,13]

#### LA 42,7

Vous me mandez seulement, pour raison de vous changer, que vous ne vous accommodez pas à Reims.

Vous voyez bien que chez nous on doit s'accommoder partout où on sera envoyé par ses Supérieurs, l'obéissance devant être la principale règle et le plus grand contentement des Frères. [R 15,2,1]

#### LA 42,8

Je ne sais ce que vous voulez dire que vous êtes dégoûté de la manière dont on vous a traité. Expliquez-le-moi et je tâcherai d'apporter remède à votre peine.

#### LA 42,9

Assurez-vous, mon très cher Frère, que je ne veux que votre bien et le repos de votre âme, et que je suis, en Notre Seigneur, Tout à vous.

De La Salle.

#### LA 43      **Au Frère Mathias. À Paris, le 18 novembre 1707**

Pour le Frère Mathias \*.

à Paris, ce 18<sup>e</sup> Novembre 1707

\* Au-dessus du nom du destinataire, une autre main a écrit : à *Mende* (cf. LA 42).

#### LA 43,1

J'ai reçu votre 1<sup>ère</sup> lettre avant-hier et aujourd'hui l'autre, mon très cher Frère, qu'on m'a renvoyée de Rouen \*. Il faut que vous adressiez toujours vos lettres à Paris en quelque lieu que je sois. Je vous récris le jour que vous dites que vous attendez réponse de votre première.

\* Frère Mathias savait sans doute que Monsieur de La Salle était venu à Rouen en août pour passer contrat avec les administrateurs de l'Hôpital général au sujet du logement des Frères (Blain CL 8, 25-26).

#### LA 43,2

Qui est-ce qui vous a dit que Dieu ne demande pas de vous votre emploi ?

#### LA 43,3

Vous y êtes bien, vous y êtes en repos, vous y êtes tranquille, quand vous êtes soutenu. Je sais bien, mon très cher Frère, que vous avez besoin de soutien mais en ayant, vous vous maintiendrez.

#### LA 43,4

Je sais comme vous avez été à Paris.

**LA 43,5**

Je vous crois plus incommodé d'esprit que du corps.

**LA 43,6**

Tant que vous serez soumis, Dieu vous soutiendra.

**LA 43,7**

Je suis fâché que vous soyez chagrin. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous l'ôter.

**LA 43,8**

Vous me demandez pour venir à Paris ; vous voyez bien que l'hiver n'est pas un temps propre pour cela.

**LA 43,9**

C'est une bonne proposition que vous me faites de faire une neuvaine pour demander à Dieu qu'il vous fasse faire sa sainte volonté. Abandonnez[-vous] \*-y bien et soyez bien avec Frère... \*\* et il vous bénira.

\* mot ajouté par Félix-Paul

\*\* Frère Sébastien, Jean-Baptiste Tririon, né près de Verdun en 1682 (n° 26 dans le Catalogue des Frères), est arrivé avec Frère Mathias à Mende pour commencer l'école, le 21 juin 1707 (Félix-Paul, 239 et 251).

**LA 43,10**

Je ne sais en quoi et de la part de qui la manière dont on vous a traité est inhumaine. [LA 42,8]

**LA 43,11**

Je ne vois pas que ce que vous a fait Frère Ponce \* soit si fâcheux pour vous que vous le faites entendre. Vous vous troublez trop l'esprit, cela vous nuit beaucoup.

\* Poncelet Thiseux, nommé Frère Ponce, a fait vœu pour toute sa vie en 1693 (CL 3, 14). Après avoir été à Paris, Darnétal et Rouen, il est envoyé ouvrir l'école de Mende et, bientôt, il jouera le rôle de coordinateur des écoles du Midi (LA 44,4).

**LA 43,12**

Assurez-vous que je ferai pour vous tout ce qui me sera possible et que je suis, mon très cher Frère, en Notre Seigneur, Tout à vous,  
De La Salle.

**LA 44**

**Au Frère Mathias. Le 30 décembre** [1707]

Pour le Frère Mathias \*.

ce 30<sup>e</sup> Décembre.

\* Au-dessus du nom du destinataire, d'une autre main : à Mende, l'an 1707.

**LA 44,1**

Je ne sais, mon très cher Frère, pourquoi vous m'écrivez d'une manière si peu honnête et si contraire à la vérité.

**LA 44,2**

Je ne vous en ai pas donné lieu jusqu'à présent, n'ayant rien fait que pour votre bien et ne vous ayant envoyé où vous êtes qu'après m'en avoir beaucoup pressé pendant un très long temps.

**LA 44,3**

Au lieu de dire vos peines à des personnes externes, dites-les au Frère Ponce ou écrivez-lui, s'il n'est pas à Mende. [LA 43,11]

**LA 44,4**

Je l'ai chargé de faire en ce pays-là tout ce qui conviendra pour le bien des Frères.

**LA 44,5**

Vous n'auriez pas dû me tant presser pour vous envoyer si loin pour en vouloir revenir si tôt. Vous voyez bien qu'on ne peut ni faire revenir des Frères de si loin avant Pâques ni y en envoyer et qu'il ne faut pas faire des voyages pour se dispenser de jeûner le Carême \*.

\* RC 5,1, en 1718

### LA 44,6

Assurez-vous, mon très cher Frère, que selon ce que me mandera le Frère Ponce, je ferai tout ce qui conviendra pour vous. Ainsi découvrez-lui toutes vos peines et toutes vos pensées, et vous verrez que Dieu vous bénira par cette voie.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère en Notre Seigneur,

Tout à vous.

De La Salle.

### LA 45      Au Frère Mathias. Le 13 janvier [1708]

Pour le Frère Mathias \*.

ce 13<sup>e</sup> Janvier.

\* Au-dessus du nom du destinataire, d'une autre main : *À Mende, l'an 1708.*

### LA 45,1

Il me semble, mon très cher Frère, que vous faites vos exercices avec bien peu d'application et bien peu d'affection. Vous n'attirez cependant les grâces de Dieu sur vous qu'en les faisant avec amour et le mieux qu'il vous sera possible.

### LA 45,2

Vous m'écrivez d'une manière passionnée, cela n'est pas bien : je ne vous en ai pas donné lieu.

### LA 45,3

Si je vous ai envoyé où vous êtes, ce n'a été qu'après m'avoir sollicité pendant trois mois de vous envoyer bien loin. [LA 44,5]

### LA 45,4

Pour ce qui est de vos peines, tant que vous voudrez m'écrire confidentiellement \*, je tâcherai d'y apporter remède.

\* *confidentiellement ou avec confiance.*

### LA 45,5

Je pourrai à ce qu'on vous conduise à Dieu avec grâce et non pas avec dureté, et il n'y aura rien que je ne fasse pour procurer votre bien et votre salut, mais agissez donc de votre côté avec plus de grâce et non pas par humeur et passion.

### LA 45,6

Faites-vous oraison, communiez-vous ? Cela est bien difficile, étant disposé comme vous êtes.

### LA 45,7

Faites oraison, mon très cher Frère, et demandez à Dieu que sa sainte volonté s'accomplisse en vous. C'est ce que je lui demanderai aussi beaucoup. [LI 5,2]

### LA 45,8

Il faut aller à Dieu, mon très cher Frère, et travailler à vous sauver. N'abusez pas des moyens que Dieu vous en donne.

### LA 45,9

Deux de vos frères \* sont venus dimanche \*\* ici et m'ont dit de vous écrire que vous restiez en repos dans l'état où vous êtes et que vous ne pouviez mieux être. [LA 46,3]

\* Des membres de la famille du Frère Mathias sont donc venus voir M. de La Salle.

\*\* En 1708, le dimanche qui précédait le 13 janvier était le 8.

### LA 45,10

Les personnes que vous avez vues ne vous connaissent pas bien.

### LA 45,11

Je prierai beaucoup Dieu pour vous. Je vous souhaite une bonne et sainte année et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

[De La Salle] \*

\* La signature a été découpée avec probablement une ligne de texte.

### LA 45,12

Vous me demandez pour écrire à vos parents, et vous leur avez écrit : cela n'est pas bien. \*

\* Ceci est écrit en haut de la lettre, avant la date.

**LA 46**      **Au Frère Mathias. Le 8 février** [1708]

Pour le Frère Mathias \*.  
ce 8<sup>e</sup> février.

\* *Au-dessus du nom du destinataire, d'une autre main : à Mende, l'an 1708.*

**LA 46,1**

Je suis fort fâché, mon très cher Frère, que mes lettres vous fassent de la peine. Je ne vous écris rien cependant qui vous en donne sujet. Je vous écris avec le plus de cordialité qu'il m'est possible et je ne vous écris rien que pour votre bien. Ainsi je crois que vous devez le bien prendre.

**LA 46,2**

Je suis bien aise que vous vous acquittiez bien de votre devoir, comme vous le dites. Je ne le sais pas, quoique vous disiez que je le sache.

**LA 46,3**

Je n'aurais garde de vous donner permission d'écrire à vos parents, vu qu'avant que je répondisse à votre lettre, vos deux frères sont venus me dire que vous aviez écrit deux fois à votre mère qui est morte, et que votre lettre leur était revenue \*. Vous voyez bien que c'est écrire avant que de demander permission pour le faire, ce qui est très mal.

\* *sans doute ont-ils dû en payer le port.*

**LA 46,4**

J'ai bien du déplaisir que vous ne vous portiez pas bien. Prenez garde cependant que vous ne soyez malade en partie d'imagination, car vous paraissiez vous mieux porter à Paris que vous ne disiez.

**LA 46,5**

J'ai été bien éloigné de penser à vous faire venir à Paris. Je ne vous ai pas accordé de faire un si long voyage pour vous faire revenir si tôt.

**LA 46,6**

Ne vous faites point, je vous prie, de la peine des bagatelles comme vous faites.

**LA 46,7**

J'ai cru vous avoir mandé que vos frères m'ont dit de vous mander de demeurer où vous êtes \*, que c'est votre bien et le mieux que vous puissiez faire. Je suis bien aise de ce que vous êtes dans le même sentiment et que vous voulez bien demeurer où vous êtes.

\* *LA 45,9*

**LA 46,8**

N'ayez donc plus, je vous prie, de fantaisies et ne vous laissez plus aller à vos premières pensées.

**LA 46,9**

Je ferai en sorte que vous soyez content avec ceux avec qui vous serez.

**LA 46,10**

Je ferai en sorte aussi après Pâques \* de vous mettre ailleurs qu'à Mende, puisque vous le désirez.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

\* *Pâques 1708 tombe le 8 avril.*

**LA 47**      **Pour le Frère Mathias. Le 23 mars** [1708]

Pour le Frère Mathias.  
ce 23<sup>e</sup> Mars.

**LA 47,1**

Je crois que vous êtes autant bien que vous le pouvez être, mon très cher Frère, et que vous devez être content avec le Frère qui est présentement pour vous conduire \*.

\* *Frère Antoine (Jean Partois), né en 1666 près de Château-Porcien et entré en 1686 (n° 2 dans le Catalogue des Frères), a fait vœu en 1694 avec M. de La Salle. Avec le départ du Frère Ponce pour Avignon, afin de remplacer le Frère Albert, probablement en janvier 1708, c'est lui qui est nommé Directeur de Mende.*

**LA 47,2**

Tâchez donc de bien faire votre devoir et à vous bien appliquer à vos exercices, car ce sont eux qui vous sanctifieront et qui vous conduiront à Dieu.

### LA 47,3

Prenez des résolutions de devenir bien recueilli et d'en prendre tous les moyens possibles.

### LA 47,4

Faites en sorte d'augmenter le plus que vous pouvez le nombre de vos écoliers.

### LA 47,5

Je suis bien persuadé que le Frère qui est avec vous \* n'est point chagrinant et que vous êtes content avec lui.

\* c'est encore le Frère Sébastien (LA 43,9).

### LA 47,6

N'avez-vous point de honte de dire : un si beau jeune homme comme vous, être dans un tel état !

### LA 47,7

Vous êtes bienheureux d'être dans l'état où vous êtes, un état saint, sanctifiant, qui vous fait honneur et pour la vie et pour le salut. [R 16,1,3 ; R 16,1,4 ; R 16,1,5]

### LA 47,8

"Vous êtes un merveilleusement beau jeune homme !" Comment pouvez-vous parler ainsi de vous ! Sont-ce là des termes propres à un religieux !

### LA 47,9

Si je ne suis pas content des lettres que vous écrivez, c'est parce que vous écrivez quelquefois bien mal à propos. Ayez soin d'écrire plus sagement et plus honnêtement \*.

\* *élégamment ou poliment*. LA 48,6 fait pencher pour le second sens.

### LA 47,10

Vous voyez bien qu'il est bien mal et de se chagriner et de garder des rancunes.

### LA 47,11

Vous voyez bien, aussi, qu'il est bien mal de se mettre en colère et de suivre ses humeurs. Cela sent plus la bête \* qu'une personne sage.

\* *bête* peut aussi signifier : *personne qui n'a pas de préoccupations intellectuelles ou de vie spirituelle* (cf. aussi LC 39,2).

### LA 47,12

Gardez-vous bien de vous laisser aller à l'impatience dans l'école car ce n'est pas le moyen d'y établir ni l'ordre ni le silence.

### LA 47,13

Les répliques préjudicient beaucoup à la soumission que vous devez avoir.

### LA 47,14

C'est bien mal se conduire que de se laisser aller à tout ce qui vient dans l'esprit, car il y vient bien des pensées de travers.

### LA 47,15

Laissez-vous conduire par l'obéissance et vous verrez que Dieu vous bénira.

### LA 47,16

Je le prie de vous combler de ses grâces et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

## LA 48

**Au Frère Mathias. Le 4 avril [1708]**

Pour le Frère Mathias.

ce 4<sup>e</sup> Avril.

### LA 48,1

Je suis fort réjoui, mon très cher Frère, de la bonne disposition où vous êtes présentement de rester dans votre état qui est pour vous très sanctifiant et d'y bien faire votre devoir. [LA 47,7]

### LA 48,2

Je ne pense pas à vous mettre avec le Frère Cyprien \*. Le Frère Albert ne vous convient pas. Vous ne savez souvent ce que vous demandez.

\* peut-être est-ce le Frère dont le dossier de Rethel mentionne la mort en 1713 (Félix-Paul, 248). – Pour Frère Albert, voir LA 16,31 et LA 40,3.

### LA 48,3

Je serais bien aise de savoir s'il y a présentement quelque chose qui vous empêche de rester dans la maison où vous êtes.

### LA 48,4

Je crois que vous avez lieu d'être content avec le Frère qui vous conduit \*, ainsi je crois que Dieu demande de vous que vous vous teniez en repos, en restant avec lui. Puisque vous me dites que je fasse le tout pour votre bien, cela me paraît le mieux.

\* LA 47,1

### LA 48,5

Pourquoi le plus tôt que je vous changerai, est-ce le meilleur pour vous ? Je ne le conçois pas. Vous êtes avec un bon Frère qui vous donnera bon exemple.

### LA 48,6

Vous avez raison de me demander pardon de vos lettres, car elles ont été quelquefois non seulement bien indiscretes mais bien offensantes, et je ne sais pas comment on peut écrire de cette manière.

### LA 48,7

J'ai tâché cependant de ne m'en point offenser et de n'en avoir pas de peine par rapport à moi.

### LA 48,8

Vous me demandez d'être avec des bons Frères et vous y êtes. De quoi vous plaignez-vous ? Ayez, je vous prie, un esprit uniforme, stable et soumis, car autrement Dieu ne vous bénirait pas.

### LA 48,9

Je me recommande à vos prières dans ce saint temps \* et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

\* Le 4 avril 1708 était le mercredi saint.

### LA 49 Au Frère Mathias. Le 13 avril [1708]

Pour le Frère Mathias.

ce 13<sup>e</sup> Avril.

### LA 49,1

Je suis bien aise, mon très cher Frère, de la bonne disposition dans laquelle vous êtes de rester volontiers dans la Communauté \* et je tâcherai de vous y aider autant que je le pourrai à en supporter les peines.

\* ici, comme souvent, synonyme d'Institut (Félix-Paul, 251).

### LA 49,2

Je ferai en sorte que vous ne restiez pas encore longtemps au lieu où vous êtes, mais il faut avoir encore patience.

### LA 49,3

On ne vous gênera \* pas l'esprit, j'en aurai soin, mais il faut faire vos Règles et les mêmes Règles qu'ailleurs. Vous savez bien qu'il ne faut point qu'il y ait de différence d'une maison à l'autre.

\* *Gêner* : Torturer, soumettre à une contrainte pénible.

### LA 49,4

On dit \* qu'on est fort libre chez vous. Peut-être qu'on vous a donné trop de liberté. Il faut vous remettre sur le pied de régularité où vous étiez à Paris.

\* sans doute, dans la lettre du Frère Antoine, qui doit rendre périodiquement compte de la conduite de ses inférieurs.

### LA 49,5

On dit qu'on va manger dehors \*. Vous savez bien que cela est tout à fait contre les Règles et il n'y faut jamais aller chez quelque personne que ce soit.

\* L'interdiction de manger *hors la maison* apparaît dans les *Règles communes* en 1718 (RC 3,2).

### LA 49,6

Il faut non seulement vous acquitter de votre devoir dans l'école mais aussi dans vos autres exercices, car l'école sans les exercices ne va pas bien.

### LA 49,7

Quand vous aurez fait vos exercices régulièrement un peu de temps, vous n'y aurez plus de peine. Il faut un peu se faire de violence pendant quelque temps pour l'amour de Dieu.

### LA 49,8

Mandez-moi si Frère Antoine a une pratique différente de celle ordinaire de la Communauté et quelle différence il y a de sa pratique avec celle du Frère Ponce, mais ne m'écrivez que quand Frère Antoine m'écrira \*.

\* Frère Antoine (Jean Partois) est le Directeur actuel de Mende, succédant au Frère Ponce parti diriger la maison d'Avignon en janvier 1708 – Sur les changements, cf. [FD 1,6](#).

### LA 49,9

On dit que les souliers du Frère Sébastien lui étaient trop petits et qu'ils vous sont propres \*. Prenez-les pour vous et ne vous faites jamais dire une chose deux fois. [[RC 17,1](#) ; [FD 2,17](#)]

\* *et qu'ils vous vont* – Pour Frère Sébastien, voir [LA 43,9](#).

### LA 49,10

Il faut qu'on vous fasse faire une culotte \* si vous en avez besoin. J'aurai soin qu'on vous donne tout ce qui vous est nécessaire.

\* cf. [FD 2,7](#)

### LA 49,11

Soyez donc fidèle à bien faire vos Règles et Dieu vous bénira et comblera de ses grâces.

### LA 49,12

Priez-le qu'il vous tienne toujours dans la disposition où vous êtes d'aller toujours où il me plaira.

### LA 49,13

Mais je vous prie aussi d'être toujours bien soumis à votre Directeur.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 50 Au Frère Mathias. [1708]

Pour le Frère Mathias \*.

\* À la suite du nom du destinataire, d'une autre main : *à Mende dans le Gévaudan*.

### LA 50,1

Je ne sais pas pourquoi, mon très cher Frère, vous m'écrivez tant de lettres à la fois. Nous ne pourrions pas suffire à tant de ports de lettre. Écrivez avec le Frère qui vous conduit, cela suffit et n'écrivez \* jamais sans sa permission. Vous voyez bien qu'il faut faire les choses dans l'ordre.

\* Nous supprimons le *pas*, qui figure ici. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, *jamais* n'était pas essentiellement négatif (cf. *À jamais* !)

### LA 50,2

Je ferai en sorte de vous changer bientôt.

### LA 50,3

Soyez donc régulier et sage et bien soumis, car Dieu ne vous bénira qu'autant que vous le serez.

### LA 50,4

Pourquoi voulez-vous déjeuner les fêtes et dimanches ? \*

\* *Le Règlement journalier*, comme les *Règles communes* de 1705, ne parle pas du *petit déjeuner* les dimanches et fêtes, alors que [RC 28,2](#) le prévoit depuis 1718 : il s'agit donc bien ici du petit déjeuner.

### LA 50,5

Vous parlez souvent dans vos lettres comme une personne qui est peu soumise. Ayez soin pour l'amour de Dieu d'acquiescer bien de la soumission, car elle vous est bien nécessaire.

### LA 50,6

Je vois bien que vous aimez bien à avoir votre liberté, mais croyez-moi, elle vous nuirait beaucoup.

### LA 50,7

Il faut être régulier et soumis. Le Frère Antoine veut-il autre chose de vous que ce que l'on exigerait de vous si vous étiez ici ? Si cela est, mandez-le-moi, j'y donnerai ordre.

### LA 50,8

Le Frère Antoine a raison de ne pas vouloir courir et aller de côté et d'autre dans la ville. Vous voyez bien que cela ne convient pas aux Frères. Peut-être avez-vous été trop libre par le passé. Vous voyez bien qu'il faut vous réformer là-dessus.

### LA 50,9

Je prie Dieu de vous donner son esprit et je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 51      **Au Frère Mathias. Le 16 mai [1708]**

Pour le Frère Mathias.

ce 16<sup>e</sup> Mai.

#### LA 51,1

Pour répondre à vos deux lettres, je vous dirai que j'ai écrit au Frère Ponce d'aller à Mende et de mettre ordre à tout. Je crois qu'il vous pourra changer \* et mettre avec lui.

\* Une lettre du Frère Ponce au Frère Mathias, écrite d'Avignon le 4 juin 1708 (Félix-Paul, 259), organise son changement qui se fera le 9 juin : Villefort, où il prendra un cheval, les Vans... jusqu'à Avignon.

#### LA 51,2

Je suis bien aise de vous voir dans la disposition d'aller où je voudrai vous mettre. Je ne suis pas disposé pour le présent à vous approcher de Paris ni à vous y mettre.

#### LA 51,3

Je suis bien aise que vous soyez content dans le pays où vous êtes et que vous voulez à l'avenir me donner autant de contentement que vous m'avez donné de chagrin.

#### LA 51,4

Je ferai en sorte, comme vous me le demandez, que vous ayez beaucoup d'écoliers et que vous soyez dans la volonté de faire votre devoir, mais, je vous prie, que ce soit à l'égard de vos exercices aussi bien qu'à l'égard de l'école. [LA 49,6]

#### LA 51,5

Je suis bien content que vous vouliez tâcher de vous rendre propre à tout et que, quand vous m'écrirez, ce soit pour me rendre compte de votre conscience ; je vous prie d'y être exact.

#### LA 51,6

Je ne manquerai pas de prier Dieu comme vous me le demandez, qu'il vous fasse persévérer jusqu'à la fin de vos jours.

#### LA 51,7

Le Frère Ponce pourvoira à ce dont vous avez besoin. Faites voir votre culotte \* au Frère Antoine. Vous devez faire tout ce qu'il vous dira.

\* LA 49,10

#### LA 51,8

Assurez-vous que Dieu ne vous bénira qu'autant que vous serez soumis.

#### LA 51,9

Il est bien honteux de vous rebuter contre le Frère qui vous conduit et de vous mettre en colère contre lui. [LA 47,1]

#### LA 51,10

Prenez garde que vos distractions dans les prières et oraisons ne viennent de ce que vous êtes trop dissipé et trop extérieur.

#### LA 51,11

Tâchez de vous adonner au recueillement et à la soumission qui vous est, dites-vous, fort nécessaire, comme vous me marquez que vous vous y adonnerez. Ce sont les principales vertus que vous devez tâcher d'acquérir.

#### LA 51,12

Vous savez bien qu'il faut faire ses exercices dans la maison et ne pas aller courir dans une ville \*. On va promener tous les jours de congé.

\* La lettre du Frère Ponce au Frère Mathias laisse entendre que celui-ci connaît plusieurs personnes à Mende : l'abbé Martineau, Mme De La Farge, M. Durant, Mme de Pouillac, M. et Mme Laurent (Félix-Paul, 259s).

### LA 51,13

Je suis persuadé que vous serez exact et fidèle à l'avenir à ne rien faire sans permission et que vous voulez bien être régulier, puisque vous voulez bien faire votre devoir et que c'est dans la régularité qu'il consiste.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 51,14

Vos parents m'ont prié de vous mander que vous vous teniez en repos et que vous ne leur écriviez plus inutilement et par la poste comme vous avez fait. [LA 46,3]

### LA 52 Au Frère Paulin \*. Le 25 octobre.

\* Le Frère Théodose, dans son *Historique de la province méridionale*, signale que le Frère Albert, ayant commencé à Marseille l'école sur la paroisse Saint-Laurent en janvier 1706 (cf. LA 21,15), quitta la ville en juin pour retourner en Avignon (cf. LA 23,6), laissant l'école aux mains des Frères Joachim et Paulin. Le premier figure dans un document du 2 septembre 1706. Le second pourrait être le destinataire de cette lettre, peut-être en 1705 (Félix-Paul 262 et 264).

### LA 52,1

Hélas, mon cher Frère, de quoi vous embarrassez-vous de vos parents. Je crois qu'ils ne pensent guère à vous. Pourquoi vous mettez-vous tant en peine d'eux ? Laissez-les faire leur ouvrage et faites le vôtre.

### LA 52,2

Dites-vous à vous-même ce que disait Notre Seigneur (Lc 9, 62 ; Mt 10, 37), que celui qui regarde derrière soi n'est pas digne de lui.

### LA 52,3

J'ai bien de la joie que vous soyez présentement résigné \* à la volonté de Dieu à l'égard de votre école. Dieu vous y bénira à cause de votre soumission d'esprit, nonobstant votre répugnance passée.

\* *accordé par amour ; uni dans un élan d'amour*

### LA 52,4

Je veux bien, mon très cher Frère, que vous fassiez vœu pour trois ans. Disposez-vous-y pour quand je serai à Rouen.

### LA 52,5

Il faut vous attendre que vous aurez de la peine pendant toute votre vie en quelque lieu et en quelque état que vous soyez. C'est pourquoi disposez-vous à porter avec paix toutes celles que Dieu vous enverra dans l'état où il vous a mis.

### LA 52,6

Prenez garde, je vous prie, d'être bien exact au silence. C'est une des choses de plus de conséquence dans une communauté pour la rendre régulière. [LA 11,7 ; LI 87,5]

### LA 52,7

Veillez surtout à l'égard du Frère Martinien \*, car il est bien causeur. Ne demeurez pas seul avec lui.

\* On ne connaît pas par ailleurs ce Frère. S'il ne faut pas *demeurer seul avec lui*, cela suppose que la communauté comptait plus de deux Frères. Ce pourrait être celle de Rouen en octobre 1705 (Félix-Paul 265).

### LA 52,8

Anéantissez vos désirs, je vous prie, lorsqu'ils ne tendent qu'à vous contenter. N'en ayez point d'autre que de contenter Dieu. C'est ce pourquoi vous êtes en ce monde et dans l'état où vous êtes. [R 16,1,5]

### LA 52,9

Vous demandez d'aller avec Frère Barnabé \* parce que vous le connaissez. Pouvez-vous faire une telle demande ? Ne voyez[-vous] \*\* pas bien qu'elle est toute naturelle ? Demandez à Dieu qu'il fasse sa volonté en vous et par vous. Cette demande sera bien meilleure pour vous.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère,

Tout à vous.

De La Salle.

ce 25<sup>e</sup> Octobre.

Frère Paulin.

\* Jean Janin, né en 1683, est entré dans la Société en juillet 1700 (n° 15 dans le Catalogue des Frères). Il est à Dijon en mai 1705. Ce n'est pas à Dijon que Monsieur de La Salle enverra le Frère Paulin : celui-ci est signalé à Marseille en 1706.

\*\* Félix-Paul ajoute ce mot.

### LA 54 Au Frère Robert. Le 1<sup>er</sup> mai [1708]

Pour le Frère Robert \*.

\* Denis Maubert, né dans le diocèse de Rouen en novembre 1673, est entré le 15 mai 1700 et a fait vœu pour toujours (n° 19 dans le Catalogue des Frères). Il semble qu'il a été choisi pour Darnétal, où il a connu une grande pauvreté. Voir LI 53,10

### LA 54,1

Soyez fidèle, mon très cher Frère, à tout quitter au premier son de la cloche et qu'on soit exact à sonner au dernier timbre. [LA 55,4]

### LA 54,2

Il n'est pas sage de crier après des femmes et de courir après des enfants. Il faut avoir plus de sagesse.

### LA 54,3

Je vous prie qu'il y ait du silence dans votre maison.

### LA 54,4

Gardez-vous surtout de parler aux enfants par curiosité. [RC 7,20 ; MF 92,3,1]

### LA 54,5

Ne vous mettez pas en peine de ce qui se dit dans les rues et soyez-y recueilli. Vous êtes obligé d'édifier le monde. [R 15,9,3 ; RC 21,8 ; MD 69,3]

### LA 54,6

La raison pour laquelle vous avez tant de sécheresses et de distractions dans l'oraison est parce que vous êtes trop extérieur et que vous parlez trop.

### LA 54,7

Gardez-vous de lire par curiosité. La lecture spirituelle n'est pas faite pour cela, elle doit disposer à l'oraison. [R 16,6,10 ; LC 69,5]

### LA 54,8

On ne gagne rien à se laisser aller au découragement.

### LA 54,9

Faites en sorte que vos écoliers soient assidus, cela est de conséquence.

### LA 54,10

Il est honteux de donner des soufflets à des écoliers. Gardez-vous de l'impatience.

### LA 54,11

Je connais bien Mr le curé \* et je sais bien qu'il n'est capable que de donner de bons avis.

\* Si l'école est bien celle de Darnétal, il s'agit de Messire Le Trenc, curé de Longpaon. Le compagnon du Frère Robert, le Frère Denis (LA 12 est du 1<sup>er</sup> août 1708), étant malade, M. de La Salle fait allusion aux questions administratives relatives à l'école.

### LA 54,12

Je vous prie de vous bien comporter avec votre Frère et qu'il y ait une sage conduite dans votre maison.

### LA 54,13

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.  
De La Salle.  
ce 1<sup>er</sup> Mai.  
Frère Robert.

### LA 55 Au Frère Robert. Le 21 mai [1708]

Pour le Frère Robert.  
ce 21<sup>e</sup> Mai.

### LA 55,1

Vous ne devez pas vous faire de la peine à l'égard de votre Frère \*. Vous devez tâcher de vivre en paix avec lui.

\* C'est toujours le Frère Denis, qui quittera Darnétal en octobre 1708 (Félix-Paul 33).

### LA 55,2

S'il y a quelque chose qui n'aille pas bien, il suffira que vous le disiez au Frère Joseph quand il sera à Rouen ou au Frère Barthélemy en son absence afin qu'ils y mettent ordre \*.

\* Frère Joseph, âgé de 30 ans (n° 12 dans le Catalogue des Frères), directeur des écoles de Rouen, a autorité sur celle de Darnétal ; il recevra le 15 juillet une obédience pour visiter les maisons situées à l'est du pays (LA 40 et 41 ; LA 135). – Directeur de Saint-Yon, le Frère Barthélemy, lui aussi âgé de 30 ans (n° 31 dans le Catalogue des Frères), est son substitut.

### LA 55,3

Soyez au reste bien fidèle à l'obéissance car c'est une vertu que vous devez avoir bien à cœur, car c'est la 1<sup>ère</sup> vertu qu'on doit pratiquer en communauté. [MD 7,3]

### LA 55,4

Soyez exact à sonner au dernier timbre et à toujours sonner à l'heure ; c'est une chose qui est de conséquence.

### LA 55,5

Ne faites pas, je vous prie, attendre à la porte ; c'est un devoir d'un portier. [CE 18,13,5]

### LA 55,6

Prenez garde de n'être pas lâche à vous lever, car c'est une faute bien désagréable à Dieu. [R 16,3,1]

### LA 55,7

Ne vous laissez pas aller non plus à parler à des Frères lorsque vous en rencontrez en chemin. [LA 12,18]

### LA 55,8

Ne vous laissez pas non plus aller à la curiosité qui met un grand obstacle à la vertu.

### LA 55,9

Quand vous allez à Rouen, rendez compte au Frère Joseph ou au Frère Barthélemy en son absence. [LA 55,2]

### LA 55,10

Il est bien de conséquence que vous fassiez les pénitences du réfectoire \* car elles vous aideront beaucoup à vous corriger de vos défauts.

\* Les Règles, de 1705, prévoient l'accusation immédiatement avant l'un des repas ; en 1718, on précisera dans l'oratoire ou dans la chambre des exercices (RC 5,7).

### LA 55,11

Soyez, pour l'amour de Dieu, bien fidèle à l'obéissance.

### LA 55,12

Le temps est bien précieux ; Dieu vous fera rendre compte de celui que vous aurez perdu. [R 16,2,1]

### LA 55,13

Appliquez-vous beaucoup à la lecture spirituelle, elle vous sera bien utile pour vous disposer à bien faire oraison. [LA 12,10 ; LA 54,7]

### LA 55,14

Les sécheresses que vous avez dans l'oraison et la sainte communion viennent de ce que vous n'êtes point appliqué et que vous ne pensez point aux choses spirituelles hors le temps de l'oraison.

### LA 55,15

Ne vous abstenes pas de la communion, elle vous est nécessaire.

### LA 55,16

Ayez bien de la vigilance sur les enfants car il n'y a de l'ordre dans l'école qu'autant qu'on veille sur les écoliers, et c'est ce qui fait qu'ils avancent. [CE 11,3,1]

### LA 55,17

Ce ne sera pas votre impatience qui les fera corriger, ce sera votre vigilance et votre bonne conduite. [RC 2,10]

### LA 55,18

Ayez soin, je vous prie, qu'ils soient bien modestes et bien pieux dans l'église et dans les prières, c'est une des 1<sup>ères</sup> choses que vous devez leur procurer. [CE 7,4,2 ; MF 122,1,2 ; MR 198,2,2]

### LA 55,19

Je ne sais pourquoi vous dites que si vous deveniez incommodé \*, votre sort serait la porte. On aurait soin de vous.

\* *malade, infirme* [RC 22,1, dès 1705]

### LA 55,20

Vous devriez prendre garde à ce que vous écrivez. On ne peut lire vos lettres parce que vous n'écrivez pas trois mots de suite et que vous en oubliez plusieurs. Prenez-y garde à l'avenir, je vous prie.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 55,21

Je suis surpris que vous ayez si peu de discrétion de dire au Frère Denis \* que je vous ai donné ordre de m'écrire sa conduite ; cela est très mal.

\* *Le Frère Denis est le Directeur de Darnétal, où se trouve aussi le Frère Robert.*

### LA 55,22

Je vous prie que pareille chose ne vous arrive plus de parler ainsi ; vous voyez bien que cela n'est capable que de causer du trouble dans son esprit et entre vous deux, et de lui contre moi. Cela est plus de conséquence que vous ne pensez.

### LA 56 Au Frère Robert. Le 7 décembre [1708]

Pour le Frère Robert.

ce 7<sup>e</sup> \* Décembre.

\* *On peut lire aussi 2<sup>e</sup>.*

### LA 56,1

Vous ne me mandez pas, mon très cher Frère, pourquoi vous avez manqué de communier \* ; vous auriez dû m'en marquer la raison.

\* *RC 3,4, dès 1705*

### LA 56,2

Prenez garde de ne vous point laisser aller ni à l'impatience ni à des emportements. [MF 155,2,2]

### LA 56,3

Il faut entre vous avoir bien de l'union, à l'égard des séculiers bien de l'honnêteté et, à l'égard des écoliers, bien de la patience.

### LA 56,4

Soyez exact à vous trouver aux exercices et à ne pas aller nulle part sans permission.

### LA 56,5

Il faut plutôt perdre quelque exercice plutôt que de prendre le temps de l'école \* pour vaquer aux choses nécessaires, car il ne faut pas se dispenser un moment de l'école.

\* *Frère Robert fera en 1729 des vœux de Frère servant : il n'est peut-être pas doué pour l'école et a dû s'y mettre par nécessité, avec le départ du Frère Denis (Félix-Paul 278).*

### LA 56,6

Soyez très exact à parler bas dans la maison lorsque vous avez à parler et que ce ne soit que dans une véritable nécessité. Il ne faut jamais parler ni de loin ni d'une fenêtre. [RB 207,2,535]

### LA 56,7

Ne vous arrêtez pas aux pensées de l'école dans le temps de l'oraison, chaque chose à son temps.

### LA 56,8

Prenez garde de ne pas faire diminuer le nombre de vos écoliers par vos rebuts \*, et de les bien apprendre, afin qu'ils ne s'en aillent pas.

\* *Rebut* signifie aussi : Rebuffade, action de mépris ou de dédain (Trévoux).

### LA 56,9

Il ne faut les faire changer de leçon qu'ils n'en soient capables. Il faut bien s'en garder, sinon ils n'apprendraient rien. [CE 24,2,1]

### LA 56,10

Il faut faire en sorte d'acheter des livres, pourvu qu'ils soient bons et que je sache ce que c'est.

### LA 56,11

Il faut faire faire des chemises et autre linge si on en a besoin, mais il faut m'envoyer un mémoire de ce qu'il y a de linge et de ce qu'il en faut.

### LA 56,12

Il ne faut pas recevoir la moindre chose des parents des écoliers ni des écoliers \*.

\* RC 7,11 ; en 1705 on précise *non pas même une épingle*.

### LA 56,13

Faites en sorte d'être bien réguliers et bien unis, et vous, d'être bien respectueux envers votre Frère aussi bien qu'envers le monde \*.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous.

De La Salle.

\* Tous ces conseils s'adressent manifestement à quelqu'un qui vient de prendre la direction de la Maison : Frère Denis a été changé et le jeune Frère qui est maintenant avec Frère Robert à Darnétal vient sans doute du noviciat de Saint-Yon (Félix-Paul 277).

### LA 57

**Pour le Frère Robert. Le 26 février** [1709]

Pour le Frère Robert.

ce 26<sup>e</sup> février.

### LA 57,1

Vous voyez bien, mon très cher Frère, que cela peut avoir beaucoup scandalisé cette voisine de ce que vous lui avez parlé avec beaucoup d'emportement. Il faut toujours qu'il \* paraisse de la sagesse dans vos discours, surtout lorsque vous êtes avec des externes.

\* La lettre porte ici un "y" superflu.

### LA 57,2

Agissez aussi avec bien de la charité à l'égard de votre Frère \*. Quand il y aura quelque chose à redire, vous le direz au Frère Joseph, afin qu'il y mette ordre.

\* un jeune Frère : Félix-Paul, 280 suggère Frère Jean-Chrysostome, Pierre Blin, né en 1690 à Rouen (n° 62 dans le Catalogue des Frères).

### LA 57,3

Vous ferez bien de renvoyer les personnes qui viendront pour parler au Frère pendant la lecture spirituelle et l'oraison.

### LA 57,4

Gardez-vous de manger hors des repas, cela n'est pas supportable \* : c'est une tentation que la faim qu'il vous semble avoir dans ce temps.

\* RC 3,2, texte de 1705

### LA 57,5

Soyez exact de sonner la cloche au dernier timbre \* ; cela est de conséquence dans une communauté. [LA 55,4]

\* *jusqu'au dernier tintement de la cloche prévue par les Règles* [RC 27,3 ; RC 27,6]. Voir *Règlement journalier*, texte parallèle à RC 27,1

**LA 57,6**

Prenez bien garde de ne jamais mentir, c'est une grande faute que celle-là ; et ne vous laissez pas aller à la curiosité, cela nuit beaucoup.

**LA 57,7**

C'est peut-être parce que vous en avez que vous avez de la peine à vous appliquer à l'oraison et aux autres exercices.

**LA 57,8**

Votre application pendant la messe des écoliers doit être de veiller sur eux. [CE 8,4,3-5 ; LA 34,5]

**LA 57,9**

Ne vous laissez pas aller à les frapper, c'est une grande faute, vous ne sauriez trop y veiller.

**LA 57,10**

Vous faites bien de tâcher d'avancer les écoliers afin d'en avoir un plus grand nombre, mais aussi afin de vous acquitter de votre devoir.

**LA 57,11**

Il faut se contenter de commencer l'école à l'heure.

**LA 57,12**

Ayez soin que l'école aille toujours bien, aussi bien que la régularité dans la maison.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère,

Tout à vous.

De La Salle.

**LA 58        Au Frère Robert. Le 26 avril [1709]**

Pour le Frère Robert.

**LA 58,1**

Vous avez sans doute \* bien mal fait, mon très cher Frère, de vous être querellé à St-Yon : c'est ce qu'il ne faut jamais faire et cela est honteux à des Frères. Je suis bien content que vous en ayez fait pénitence.

\* *certainement, assurément*

**LA 58,2**

Parlez bas quand vous avez quelque chose à demander à St-Yon et demandez-le sagement.

**LA 58,3**

Soyez fidèle à vos exercices et à tout quitter au premier son de la cloche. [R 9,2,5]

**LA 58,4**

Accoutumez-vous à toujours parler bas et de près et non pas de loin et d'aller promptement à la porte et de sonner précisément au dernier timbre. [LA 57,55]

**LA 58,5**

Appliquez-vous beaucoup au recueillement. Voyez de quelle nécessité il vous est.

**LA 58,6**

Gardez-vous bien de donner aucun coup aux enfants, c'est une grande faute.

**LA 58,7**

Je suis bien aise que votre maison soit bien réglée.

**LA 58,8**

Soyez fidèle à l'obéissance et à ne rien faire sans permission ; c'est ce qui attirera sur vous les bénédictions de Dieu.

**LA 58,9**

Prenez garde que le monde n'entre pas dans votre maison et souffrez pour l'amour de Dieu les peines qu'on vous fera dehors.

**LA 58,10**

Quel besoin avez-vous d'écrire à votre sœur ?

**LA 58,11**

Qu'on soit exact à tout quitter pour les exercices.

### LA 58,12

Il ne faut pas que le Frère tracasse \* au jardin. S'il y a quelque chose à faire, il faut que ce soit vous ou un jardinier.

\* *Tracasser* : S'occuper, être dans le mouvement, dans l'embarras (Dictionnaire de Trévoux). Par extension : Se livrer à des occupations que l'on compare aux allées et venues sur place (Littré)

### LA 58,13

Qu'on soit exact à la lecture spirituelle.

### LA 58,14

Je suis bien aise que le Frère ne sorte point ; maintenez-le dans cette pratique.

### LA 58,15

Faites en sorte d'être toujours le même \* dans l'école et de ne point vous y laisser aller à l'impatience. Il n'est pas sage de jeter la fêrule aux écoliers, mais il est honteux de leur donner des tapes, particulièrement dans l'église. [CE 15,4,13 ; RC 8,6]

\* LI 80,1

### LA 58,16

Je suis bien aise que vous en ayez un grand nombre. Soyez exact à les bien avancer.

### LA 58,17

Le Frère Thomas \* doit vous donner vos besoins sans tant raisonner. Il n'est pas vrai qu'il ait ordre de vous mortifier, mais il faut que vous vous comportiez sagement.

\* Charles Frappet, né en 1670 dans les Ardennes et entré en 1690 (n° 6 dans le Catalogue des Frères), est l'économe de Saint-Yon et pratiquement l'économe de l'Institut. LI 41 et 42 lui sont adressées.

### LA 58,18

Ce n'est point l'ordre chez nous de peser le pain que doivent manger les Frères ; ils en mangent selon leur besoin ; il faut qu'on vous donne le sel dont vous avez besoin.

### LA 58,19

Vous faites bien de vous conformer au temps et de souffrir volontiers \*.

\* L'allusion au rationnement, aux quémandeurs (LA 58,9) et au temps semble se rapporter à la famine de 1709.

### LA 58,20

Je suis bien aise que votre école aille bien et que vous ayez un nombre suffisant d'enfants ; ayez soin de les bien instruire.

### LA 58,21

Quel est le Frère qui a donné de l'argent à un enfant pour lui avoir des prises \*, et quel est cet enfant ?

\* Le mot est difficile à lire ; on a parfois lu *cerises* ou *devises*. Il s'agit probablement de *tabac à priser*.

### LA 58,22

Quand vous saurez quelque chose contre les Règles, il faut que vous me le mandiez.

### LA 58,23

Je ne sais ce que vous voulez dire que le Frère achète des livres pour aller à Rouen. [LA 56,10]

### LA 58,24

Dites au Frère Thomas qu'il ne faut point que les Frères aient des ordres pour demander leurs besoins, et qu'il faut qu'il les donne.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous,

De La Salle.

ce 26<sup>e</sup> Avril.

### LA 62

**Au Frère Robert. Le 3 novembre [1710]**

Pour le Frère Robert. À Darnétal.

### LA 62,1

Je vous prie, mon très cher Frère, d'être sage et de ne pas faire rien de mal à propos.

### LA 62,2

Nous pourrions à votre maison le mieux qu'il nous sera possible.

### LA 62,3

Je vous prie d'aller à Rouen dire au Frère Directeur qu'il vous donne le Frère Louis \* pour être avec vous.

\* Jean Robin, né en 1688 près de Dijon, est devenu en avril 1709 le Frère Louis (n° 63 dans le Catalogue des Frères) et Blain lui consacre une notice nécrologique édifiante (CL 8, supplément 80-84).

### LA 62,4

C'est un Frère sage dont je crois que vous serez content.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, tout à vous.

ce 3<sup>e</sup> Novembre.

De La Salle.

Je vous écrirai plus au long dans peu de temps ; la poste me presse.

### LA 63      Au Frère Sévrin. À Paris, le 13 juillet 1706

Pour le Frère Séverin, à St-Yon.

à Paris, ce 13<sup>e</sup> Juillet 1706.

### LA 63,1

Il n'y a point \* lieu, mon très cher Frère, de vous embarrasser l'esprit sur ce que vous dites avoir calomnié une femme qui est morte.

\* Le texte ajoute ici *de*, qui porterait aujourd'hui à confusion.

### LA 63,2

Il n'est ni nécessaire ni à propos que, pour réparer cette calomnie, vous alliez au lieu où vous l'avez faite.

### LA 63,3

Vous n'avez pour cela qu'à suivre l'avis de Mr le confesseur, qui est d'écrire à Mr le curé de cette paroisse pour le prier de dire au mari de cette femme que ce qu'on lui a dit de sa femme morte est faux, et que celui qui lui a fait ce rapport s'en dédit comme étant une chose fausse. [DA 210,0,3 ; DA 210,2,11]

### LA 63,4

Au moyen de quoi, je vous décharge de tout devant Dieu. Ainsi ne vous en mettez pas en peine davantage.

Je suis, en Notre Seigneur, mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

### LA 102      À un Frère anonyme [Inférieur]. Le 15 mai 1701

#### LA 102,1

Prenez garde, mon très cher Frère, de ne pas vous conduire par votre propre esprit ; cela ne convient pas et Dieu ne vous bénirait pas si vous en usiez ainsi.

#### LA 102,2

Vous ne deviez pas vous faire de peine de ce que le Frère Directeur avait déchiré ce que vous aviez écrit, apparemment que c'était parce que vous l'aviez écrit sans permission \*, ce qui n'est jamais à faire, et il est bien juste de détruire l'ouvrage de la propre volonté.

\* RC 20,4, dès 1705

#### LA 102,3

Vous avez bien fait de dire votre peine à votre Directeur. Soyez ainsi fidèle à tout dire, et Dieu vous bénira.

#### LA 102,4

Veillez beaucoup sur vous pour ne vous pas laisser dissiper, car la dissipation est fort nuisible et dessèche beaucoup le cœur.

### LA 102,5

Soyez fidèle, et à faire exactement vos pénitences, et à ne rien faire sans permission, car Dieu ne vous bénira qu'autant que vous agirez par dépendance.

### LA 102,6

Soyez bien aise qu'on vous avertisse de vos défauts ; c'est un des plus grands biens qu'on vous puisse faire : regardez-le comme tel.

### LA 102,7

La présence de Dieu vous sera d'une grande utilité pour vous aider et vous animer à bien faire vos actions.

### LA 102,8

J'ai bien de la joie que vous soyez facilement appliqué dans l'oraison. C'est l'exercice qui attire les grâces de Dieu sur les autres. [RC 4,1]

### LA 102,9

Ayez aussi une application particulière à votre lecture spirituelle qui sert beaucoup à disposer à bien faire oraison. [LA 54,7]

### LA 102,10

Vous savez que la sainte Messe est le 1<sup>er</sup> exercice de religion ; voilà pourquoi ayez-y toute l'attention possible. [DA 10,2,1 ; I 1,1,1]

### LA 102,11

Ne vous mettez point en peine des actions de vos Frères ; c'est à Dieu à les juger et non pas à vous.

### LA 102,12

Veillez sur vous dans l'école pour ne vous y pas laisser à l'impatience car, bien loin d'y procurer l'ordre, elle y met obstacle.

### LA 102,13

Je prie Dieu de vous donner son Esprit et je suis, en Notre Seigneur, Mon très cher Frère, Tout à vous.

De La Salle.

ce 15<sup>e</sup> Mai 1701 \*.

\* L'année est d'une autre main. Nous ne retenons pas 1710 qui figure par ailleurs. Cette lettre a été retrouvée en Grande-Bretagne en 1956. Félix-Paul et *Œuvres complètes* l'ont rangée dans les Lettres copiées.

### LA 111

**Au Maire et aux Échevins de Château-Porcien.**

**À Reims, le 20 juin 1682**

Messieurs les Maire et Échevins de Château-Porcien \*

Reims, ce 20<sup>e</sup> Juin 1682.

\* Le texte porte *Chasteau-Portien*. C'est la plus ancienne lettre conservée, quatre jours avant l'installation de Jean-Baptiste de La Salle avec les maîtres rue Neuve.

### LA 111,1

Messieurs,

Quand je ne prendrais que très peu d'intérêt à ce qui regarde la gloire de Dieu, il faudrait que je fusse bien insensible pour ne me pas laisser toucher par les instantes prières de Monsieur votre Doyen et par la manière obligeante avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire aujourd'hui.

### LA 111,2

J'aurais grand tort, Messieurs, de ne pas vous envoyer des maîtres d'écoles de notre Communauté, vu l'empressement et l'ardeur que vous me témoignez avoir pour l'instruction \* et l'éducation chrétiennes de vos enfants.

\* l'instruction, c'est la formation à la vie chrétienne, pas les rudiments du savoir.

### LA 111,3

Soyez donc, je vous prie, persuadés que rien ne me sera plus à cœur que de seconder en cela vos bonnes intentions et que dès samedi prochain \*, je vous enverrai deux maîtres d'écoles dont j'espère que vous serez satisfaits pour commencer leur école le lendemain de St Pierre \*\*.

Je vous suis extrêmement obligé de toutes vos honnêtetés et vous prie de me croire, avec respect, en  
Notre Seigneur,  
Messieurs,  
votre très humble et très obéissant serviteur.  
De La Salle, prêtre, chan. de Reims.

\* le 20 juin 1682 étant un samedi, le départ des 2 Frères sera le 27. Château-Porcien est à 3 lieues (12 km) de Rethel, à 20 lieues (80 km) de Reims.

\*\* la fête de St Pierre, le 29 juin, étant chômée.

**LA 112**      **À Monsieur Deshayes. À Paris, le 26 septembre 1704**

À Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière à Rouen.

**LA 112,1**

Monsieur,

J'ai appris de Mr Chardon \* ce matin que vous lui aviez écrit pour avoir de nos Frères pour Rouen et que vous en demandiez deux et souhaitiez de savoir ce qu'il faudra.

\* Louis Deshayes, prêtre de Rouen, né vers 1660, et Zacharie Chardon de Lagny, protestant converti et prêtre de Saint-Sulpice à Paris, sont présentés par Blain (CL 8,15). La demande était de remplacer Jean Houdoul, maître d'école à Darnétal nommé par Adrien Nyel en 1670 et qui était décédé en septembre 1704.

**LA 112,2**

Je suis fort disposé à en donner deux.

**LA 112,3**

Pour ce qui est du prix, vous savez que nous ne sommes pas difficiles et que nous n'en pourrions pas envoyer un seul.

**LA 112,4**

Si vous voulez bien me faire savoir pour quel quartier on les demande et ce qu'on souhaite de leur donner, vous m'obligerez très fort.

**LA 112,5**

Je crois que nous conviendrons aisément et qu'on sera content de ceux que j'enverrai.

Je suis avec respect,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

à Paris, rue Charonne, faubourg St-Antoine, ce 26<sup>e</sup> Septembre 1704.

De La Salle.

**LA 113**      **À Monsieur Deshayes. À Paris, le 18 novembre 1704**

À Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière, à Rouen.

**LA 113,1**

Monsieur,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

**LA 113,2**

Permettez-moi, je vous prie, de vous demander un éclaircissement sur une chose que vous ne m'avez point expliquée, qui est si le maître d'école qu'on demande sera obligé de chanter à la paroisse et d'aider Mr le curé dans ses fonctions, car vous savez bien que nos Frères ne font ni l'un ni l'autre \*.

\* RC 1,2, dès 1705

**LA 113,3**

Faites-moi la grâce aussi de me mander combien il y a à peu près de communicants \* dans ce lieu dans les deux paroisses et si chaque paroisse a son maître d'école.

\* *Ceux qui sont en âge de communier*, c'est-à-dire la population des deux paroisses de Darnétal, sans compter les enfants de moins de 12 ans (DA 212,0,13).

**LA 113,4**

J'ai été à Darnétal, je l'ai cru plus éloigné de Rouen.

### LA 113,5

Je vous suis très obligé de vos bontés et je suis avec respect,  
Monsieur,  
à Paris, ce 18<sup>e</sup> Novembre 1704.  
votre très humble et très obéissant serviteur.  
De La Salle.

### LA 134      À son frère [Jean-Louis]. À Paris, le 2 mars 1718

Monsieur. Monsieur De La Salle, Docteur de Sorbonne et Chanoine de l'église de Reims. À Reims.

#### LA 134,1

Monsieur mon frère.

Puisque vous me marquez par votre dernière qu'une seule de mes lettres suffit pour déclarer mes intentions touchant ce qui me reste de bien entre vos mains, je déclare donc par celle-ci que je cède et abandonne dès à présent aux enfants nés et à naître de Monsieur Jean Remy Delasalle, mon frère, par la compassion que j'ai pour l'état de misère où ils sont réduits, une rente en principal de deux mille livres constituée sur le clergé du diocèse de Reims, me réservant la faculté ou à ceux à qui j'en céderai le droit, de reprendre et retirer ladite rente quand ou moi ou ceux à qui je céderai ce droit le trouveront à propos, en payant la somme de deux mille livres dont sera fait un fonds \* au profit desdits enfants.

\* Le texte porte *fond*.

#### LA 134,2

Je leur cède et abandonne aussi les deux tiers d'une autre rente due par la communauté des serruriers de la même ville de Reims, étant au principal de quatorze cent livres pour le total au denier vingt-cinq \*, lesdits deux tiers faisant pour moi trente-huit livres \*\* de rente ; plus la moitié d'une cense sur le terroir de Thillois près [de] Reims dont l'autre moitié appartient audit sieur Jean Remy Delasalle, mon frère ; plus le droit à moi appartenant sur une maison sise au village de Trois Puits près [de] Reims provenant de la succession du nommé Mathieu Menu.

\* un pour 25, soit 4 %.

\*\* 4 % de 1.400 livres font 56, dont les 2/3 font 37 livres et presque 7 sols.

#### LA 134,3

Desquelles rentes et fonds, l'usufruit appartiendra dès à présent auxdits enfants et sera reçu par vous, Monsieur De La Salle, Chanoine de l'église de Reims, mon frère, et leur sera aussi distribué par vous et à votre discrétion sans que vous soyez obligé de leur en rendre aucun compte en quelque temps et pour quelque cause que ce puisse être.

#### LA 134,4

Je suis avec beaucoup de respect,  
Monsieur mon frère,  
votre très humble et très obéissant serviteur.  
De La Salle.  
à Paris, au Séminaire de St Nicolas du Chardonnet, ce 2<sup>e</sup> Mars 1718.

### LA 135      Obédience du Frère Joseph. À Paris, le 15 juillet 1708

#### LA 135,1

Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Supérieur des Frères des Écoles Chrétiennes, envoyons notre Frère Joseph pour visiter les maisons de Rethel, Guise, Laon et Reims ; c'est pourquoi nous enjoignons aux Directeurs des dites maisons de recevoir ledit Frère en ladite qualité et de lui faire connaître tout ce qui se passe dans leur maison.

Fait à Paris, ce quinzième Juillet mil sept cent huit.  
De La Salle.

**LA 136**      **Obédience du Frère Joseph. À Paris, le 30 juillet 1709**

**LA 136,1**

Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Supérieur des Frères des Écoles Chrétiennes, envoyons notre très cher Frère Joseph, dans les maisons de Guise, Laon, Reims, et Rethel et Troyes pour y faire la visite.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes.

Fait à Paris, ce trentième Juillet mil sept cent neuf.

De La Salle.

**LA 137**      **Obédience du Frère Joseph. À Paris, le 16 novembre 1711**

**LA 137,1**

Nous, soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Supérieur des Frères des Écoles Chrétiennes, déclarons à tous qu'il appartiendra, que nous envoyons notre très cher Frère Joseph de ladite Société pour visiter les maisons de Moulins, de Dijon, de Troyes, de Reims, de Rethel, de Laon, de Guise, de Calais, de Boulogne, de Rouen, de St-Yon, de Darnétal, de Chartres, de Versailles et de Saint-Denis, dépendantes de ladite Société des Écoles Chrétiennes.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes.

Fait à Paris, ce seizième Novembre mil sept cent onze.

De La Salle.